

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 25 MARS 2015**

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des collectivités territoriales)

**Présidence** : Monsieur Bernard DEBAIN, Maire.

**Présents** : M. DEBAIN, Mme RICART-BRAU, M. BUONO-BLONDEL, Mme ARANEDER, MM. LANCELIN, HEMET, Mme DUCHON, MM. QUINTARD, CHAMAYOU, BRAME, COUTON, Mme CAILLON, M. DUSSEAUX, Mme AUBONNET, MM. DO LAGO DANTAS DE MACEDO, OUDIOT, Mme DJAOUANI, M. FUGAGNOLI, Mme BULLIER, M. GUYARD, Mme RARRBO, MM. GUERSON, BLANES, Mme DECOSSE-GUIHARD, M. DURAND, Mme OGER, M. DOUBLET, Mmes DESJARDINS, BRAUN.

**Absents excusés** : Mme GENEVELLE pouvoir à M. BUONO-BLONDEL,  
Mme CHENEVIER pouvoir à Mme ARANEDER,  
Mme VERENNEMAN pouvoir à M. LANCELIN,  
Mme du MESNIL pouvoir à M. FUGAGNOLI,  
Mme OGER pouvoir à M. GUERSON pour le point n° 5.

**Absente** : Mme BRAUN pour le point n° 5.

**Secrétaire**: Mme RARRBO.

**OUVERTURE DE LA SEANCE A 20H**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Après avoir désigné Mme RARRBO comme secrétaire de séance.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 février 2015.**

**Adoption avec 32 voix pour et 1 élu ne prenant pas part au vote (Mme DESJARDINS)**

- **Entend** Monsieur le Maire indiquant que le point n° 10 inscrit à l'ordre du jour (projet de protocole d'accord transactionnel avec la société SODEXO) sera examiné lors d'une séance ultérieure dans l'attente de certaines précisions sollicitées auprès de cette société.

- **Réf. : 2015/03-2/1**

**OBJET : Nouveau Projet d'Opération d'Intérêt National (OIN) risquant d'affecter la commune de Saint-Cyr-l'Ecole. Motion.**

**Article 1<sup>er</sup> : S'étonne** de ne pas avoir été pris en considération et avisé par les autorités compétentes et les auteurs de ce nouveau projet d'Opération d'Intérêt National qui affecterait le territoire de Versailles et celui des communes limitrophes dont Saint-Cyr-l'Ecole.

**Article 2 : Dénonce et s'oppose par avance** à ce type de scénario en matière d'aménagement et de logement en Ile-de-France au regard de l'impact de ce projet pour la commune de Saint-Cyr-l'Ecole en termes d'accroissement de la circulation, d'infrastructures de transport à créer, de remise en cause des opérations d'aménagement à finalité économique sur le territoire communal (projet

d'aménagement « les Portes de Saint-Cyr » dans le secteur Santos Dumont) et du risque de voir compromise l'existence de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole (3<sup>ème</sup> en Ile-de-France par le nombre de mouvements), plateforme aéroportuaire bénéficiant d'une protection d'ordre législatif en application de la loi n° 2005-357 du 20 avril 2005 relative aux aéroports et de ses décrets d'application, sans omettre les atteintes possibles à la protection de la Plaine de Versailles, site classé par décret du 7 juillet 2000.

**Article 3 : Exige** que ce nouveau projet d'Opération d'Intérêt National fasse l'objet d'une information dans la plus grande transparence auprès des élus et des habitants des communes concernées, soit soumis à la discussion des élus dont les collectivités sont affectées afin de faire valoir l'intérêt de celles-ci et de leurs habitants, ainsi qu'au débat public.

**Article 4 : Exige**, pour autant que ce scénario relève d'une Opération d'Intérêt National, que celui-ci ne doit pas se réaliser au détriment ou en niant les projets de développement des communes concernées dont Saint-Cyr-l'Ecole et implique une réelle concertation avec leurs édiles.

**Article 5 : Mandate** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement de sa part, un(e) adjoint(e) suivant l'ordre du tableau du Conseil municipal afin de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et pour faire valoir les intérêts de la commune de Saint-Cyr-l'Ecole et de ses habitants.

**Adoption avec 25 voix pour et 8 abstentions (Mmes DESJARDINS, BRAUN, M. DOUBLET), Mmes OGER, DECOSSE-GUIHARD, MM. GUERSON, DURAND, BLANES).**

**Monsieur DURAND :**

*« L'aménagement de notre territoire est bien sûr une chose sérieuse qui nécessite et mérite de nombreux débats, pourtant je crois que cela ne mérite ni caricature, ni l'usage polémique d'une information. Alors cette information qu'elle est-elle ? On nous présente une feuille, un slide, vous l'avez pas dit, mais il vient visiblement de l'AFTRP qui est un organisme avec lequel vous avez déjà travaillé, donc ce ne sont pas forcément des grands méchants. Un organisme qui comprend de nombreux élus, y compris, et disons-le, des élus UMP représentants de la région ou de notre département, je ne sais pas si les gens souhaitaient vous cacher quelque chose. Alors, on nous dit, il faut insister dessus, on nous dit qu'un projet semble être envisagé, donc déjà c'est du sérieux. La commune demande une information sur l'étude pour pouvoir se prononcer, mais on précise dans la motion, en même temps, que la Commune s'y oppose par avance : « Informez-nous, mais je dirai non. » Bon, on le comprend assez bien, nous sommes visiblement plus dans la posture politicienne aujourd'hui. Alors, disons-le d'emblée, nous sommes nous aussi pour l'information des élus et pour la concertation. On va même assez loin, puisque nous sommes pour que ces grands principes soient appliqués, y compris au sein de ce Conseil Municipal. Quelques exemples : nous avons eu récemment un Débat d'Orientation Budgétaire. Les élus d'opposition que nous sommes n'ont reçu aucun document budgétaire à cette occasion. Une série de diaporamas, 124 je crois, a été présentée plus ou moins rapidement à l'écran. On nous disait : « vous les aurez, ne vous en faites pas ». Aujourd'hui nous sommes amenés à nous prononcer sur le budget, et ces documents nous ne les avons toujours pas. Ça aurait été aussi agréable de connaître les orientations envers la vie associative Saint-Cyrienne avant qu'elles ne soient appliquées aux associations, au CAO et à l'Amicale Laïque, qu'on puisse en discuter ensemble. Il nous aurait également été agréable de connaître la teneur des projets de la Ville, je pense en particulier aux équipements publics, puisqu'on apprend ici ou là quelques brides d'information qui montrent qu'il y a des projets qui sont lancés, mais encore une fois on aimerait bien en connaître la teneur pour en discuter et le cas échéant les amender avant le jour de l'inauguration. Donc, nous sommes d'accord avec vous l'information reste importante. Et à cet égard, on ne peut pas d'un côté ne pas informer les élus des projets qui se font sur notre ville et en même temps se plaindre lorsqu'un début de projet dont le rapport n'est peut-être pas finalisé ne vous est pas remis directement en mains propres. Je crois qu'il faut commencer à s'appliquer les bons principes sur soi, avant d'aller se plaindre.*

*Alors, ce projet, quel est-il ? Effectivement, on n'a pas tellement d'information, mais le seul slide que nous avons, apporte quelques éléments. Pour mémoire déjà l'aménagement du territoire*

*francilien fait l'objet d'un contrat de développement territorial, c'est ce que nous appelons le CDT, qui rentre dans le cadre de l'application de la loi de 2010 qui est la loi dite du Grand Paris. Ce contrat CDT est décliné en CDT locaux, donc prenons celui qui nous intéresse le plus qui est le CDT Versailles Grand Parc/Saint-Quentin-en-Yvelines/Vélizy-Villacoublay, nous y sommes.*

*Le document date de septembre 2014 et encore c'est sa dernière édition, puisque les éléments qui nous intéressent qui sont dedans figurent déjà dans le rapport de 2013 qui vous a été remis, puisqu'il a été présenté en particulier à Versailles Grand Parc avec des informations donc qui sont connues depuis maintenant un an et demi. Au titre du logement que dit ce document qui est donc connu ? Il fixe un objectif : produire une offre de logements répondant aux besoins des populations présentes et futures du territoire, jusque-là ça ne devrait choquer personne. Mais le plan est détaillé, je cite : objectif de production de logement important et en forte augmentation par rapport à la période récente, 1 500 logements par an pour Versailles Grand Parc. Pas de surprise encore une fois, puisque cet objectif quantitatif n'est que la reprise du Plan Local de l'Habitat de Versailles Grand Parc, adopté le 4 février 2013, un PLH que vous avez coécrit et que vous avez également validé à Versailles Grand Parc. Alors, que dit le document que vous affichez à l'écran ? Peu de chiffres, il indique un potentiel de logements et en étudiant les objectifs 4 000 logements jusqu'à 2030, donc sur 15 ans et ensuite 6 000 logements supplémentaires au-delà de 2030. Le tout sur une zone de 141 hectares, un peu sur Saint-Cyr, ce sont, nous l'avons vu tout à l'heure, les terrains de l'ADP, Les Portes de Saint-Cyr notamment et pour l'essentiel des terrains sur Versailles, avec Les Matelots et sur la superficie énorme de la Caserne Pion. Pour mémoire Pion c'est 32 hectares. Si sur Pion on utilisait la même densité que celle qui avait été voulue par notre municipalité sur la ZAC Renard on arriverait déjà à quasiment 2 000 logements. Donc on voit que sur Pion on a ce potentiel de 2 000 logements juste à côté de chez nous et on va s'offusquer d'en voir 4 000 dans les 15 ans. N'oublions pas que sur cette zone débouche également la ZAC Renard, 25 hectares avec 1 450 logements et ça c'est du court terme avec toutes les questions que les riverains peuvent se poser, je pense, en terme de circulation, mais pas uniquement. Alors résumons, vous trouvez très bien 1 450 logements sur 25 hectares pour la ZAC Renard et vous trouvez insupportable 4 000 logements sur 141 hectares sur les prochaines 15 années ou 10 000 au delà, sachant qu'on n'est pas borné. Vous trouvez très bien avec VGP de fixer un rythme de construction de 22 500 logements sur 15 ans, puisque vous avez signé ce document, mais vous vous dites choqués lorsqu'un projet en prévoit 4 000, on ne comprend pas bien... Vous criez aujourd'hui au scandale sur ces constructions projetées, qui ne sont même pas confirmées, alors que vous qualifiez vous-même vos propres objectifs de construction sur VGP importants et en forte augmentation. Alors, bien sûr nous restons vigilants et même exigeants quant à l'urbanisation de notre territoire et ses impacts sur la qualité de notre environnement de vie, on a parlé circulation, équipements publics, sur les espaces naturels également et nous ne sommes pas prêts non plus à nous faire imposer n'importe quoi et n'importe où, mais à vous écouter, on a tout de même l'impression qu'il y aurait du bon béton, c'est-à-dire le vôtre, et du mauvais béton, c'est-à-dire le béton des autres. Votre indignation aujourd'hui, parce qu'elle n'est finalement qu'une posture politicienne, nous ne pouvons vous suivre sur ce terrain, donc nous allons nous abstenir sur cette motion ce soir. »*

**Monsieur le Maire :**

*« Bien, je vais quand même apporter un certain nombre de précisions et corriger les monstrueuses erreurs de Monsieur DURAND. Vous avez tout confondu, vous êtes parti du Contrat de Développement Territorial et des perspectives de construction de Versailles Grand Parc sur le territoire de Versailles Grand Parc pour 19 communes.*

*Vous faites des moyennes dans votre démonstration sur la Caserne Pion, elle ne fait pas 33 hectares, elle en fait 22, ça fait quand même 11 hectares de moins et là-dessus un peu plus de la moitié n'est pas constructible en logements étant donné qu'ils sont dans la zone d'exposition au bruit. Ensuite, vous êtes parti sur le Contrat de Développement et le Grand Paris, je vous signale que ce qui concerne les aménagements du Grand Paris et la constructibilité, ils sont massés sur les départements des Hauts de Seine, du Val de Marne et de la Seine Saint-Denis. Nous sommes en dehors. Les opérations dont je vous ai parlé qui affectent 40 communes dans l'ensemble de l'Ile-de-*

*France, c'est en supplément, je dis bien en supplément. Et là, il ne s'agit pas de bon béton ou de mauvais béton, ou de savoir s'il est bon d'accepter quelque chose, il s'agit pour la ville de Saint-Cyr et la ville de Versailles, sur une distance de 4 km auxquels vous avez quand même oublié les 8 000 logements qui vont être construits sur le camp de Satory, il faut les rajouter, de 30 à 35 000 habitants supplémentaires avec tous les problèmes. Mais si on regarde cette carte, moi si j'ai fait mettre cette motion à l'ordre du jour, c'est parce que le dessin en trait rouge m'inquiète. Il m'inquiète pourquoi, parce qu'il y a une partie du trait qui rejoint la zone d'ADP qui est prévue pour la construction de commerces ou d'activités, mais dessus sur le nord de cette partie prévue par ADP, il y a une partie dans laquelle il y a des hangars à l'heure actuelle, et aussi le trait se prolonge à l'extrémité des pistes, c'est pour ça que je suis aussi inquiet. Je veux bien qu'on fasse de l'Ile-de-France une région qui est à l'heure actuelle... on est 1/6 de la population française et pourquoi pas continuer, je pense qu'il reste d'autres endroits en France pour construire, il y a d'autres régions françaises qu'on pourrait peut-être développer au lieu de continuer de courir après les équipements tels qu'on prévoit de le faire dans le plan du Grand Paris, on fait d'abord des logements et ensuite on dit : c'est épouvantable il faut construire des routes ou il faut construire des liaisons ferroviaires ou un tramway ou tout ce que vous voulez, de manière à être capable d'assurer les transports. Eh bien si on continue, dans 20 ans on recommencera, parce que de toute façon ce qu'on aura fait ce ne sera pas suffisant. Je trouve qu'à un moment on devrait plutôt commencer à se calmer. Or, vous ne voulez pas vous associer à cette motion, mais quand je vois des lois Alur, cette loi de rénovation urbaine qui augmente les constructions de logements, je suis en droit de dire qu'à un moment on est peut-être amenés à trouver que trop, c'est trop. On avait des poumons verts, on a une zone par exemple sur Les Matelots. Une ville comme Saint-Cyr va devenir invivable. Alors que vous ne vouliez pas vous y associer, c'est votre problème, mais je trouve ça fort dommage. »*

**Monsieur DURAND :**

*« Monsieur le Maire, juste un petit point, mais je vous rejoins sur les craintes d'une urbanisation massive à Saint-Cyr, comme ailleurs, mais entre nous il ne faut pas se mentir : l'urbanisation à Saint-Cyr, elle ne commencera pas demain, si un projet comme ça a été lancé. L'urbanisation forte à Saint-Cyr a commencé il y a 10 ans. »*

**Monsieur le Maire :**

*« Non, elle a commencé en 1962, et non il y a 10 ans. Que vous le vouliez ou non, il y avait des prés à vaches à Gérard Philipe, alors il fallait à ce moment-là construire, c'est évident, on avait une industrialisation, on a eu la reconstruction, on a eu une industrialisation. Il se trouve que le projet de la ZAC Renard qui ne vous fait pas plaisir, je vous signale quand même que c'est un terrain qui appartenait à l'Etat et lorsqu'au début de la réalisation de ce projet les militaires, puisque c'était eux et par l'intermédiaire de la MRAI qui avaient en charge la vente de ce terrain, ils m'ont dit : « mais si c'est pas la ville qui, par l'intermédiaire de l'AFTRP, qui l'achète, ce sera vendu à un promoteur. Ce qu'ils voulaient c'était vendre ce terrain. Donc le fait que la Ville l'achète par l'intermédiaire d'un promoteur ça lui permettait de maîtriser la construction et d'obtenir en plus des équipements publics. Chose que l'on peut faire dans le cadre d'une ZAC et que l'on ne peut pas faire quand c'est une opération libre. »*

**Monsieur GUERSON :**

*« Oui, Monsieur le Maire, je suis assez amusé quand je vous entends dire : l'urbanisation a commencé à Saint-Cyr en 1962, parce que vous n'étiez pas là et les prés à vaches vous n'avez pas du les connaître. Oui, elle a commencé en 1962 et il fallait qu'elle commence en 1962. Et ce qui a été fait en 1962 et ce qui a été fait en 1970, je vous l'ai déjà dit maintes et maintes fois, Saint-Cyr devrait en être fier... »*

**Monsieur le Maire :**

*« Mais je ne vous ai jamais dit le contraire. »*

**Monsieur GUERSON :**

« Je vous le répète. Il fallait construire en 1962 et il faut construire aujourd'hui. Vous savez pertinemment que la France manque de logements, vous le savez et vous l'utilisez, puisque vous urbanisez la ville. Après, ce qui nous oppose c'est le type d'urbanisation que vous mettez en œuvre, mais on ne va peut-être pas refaire le débat ce soir. Alors, moi je vous dis une chose : la caserne ZAC Renard est faite, la caserne Pion va se faire, Les Matelots vont se faire, le camp militaire des Matelots va sauter, vous le savez très bien, Satory ça va se faire, et tous les équipements militaires qui sont à Satory, vous savez très bien que ça va sauter à l'horizon des 8 ans. Ces travaux vont se faire. Là où on aurait pu vous rejoindre c'est que quand on fait un OIN, et Monsieur SARKOZY l'avait déjà fait sur l'OIN du Paris/Saclay, on dépossède la région ou les collectivités de leur capacité d'intervention. Cela s'appelle une Opération d'Intérêt National. Donc, on pourrait peut-être vous rejoindre, il y a peut-être pas la nécessité de faire de l'OIN sur ce secteur-là, parce que ces secteurs-là sont déjà prévus par VGP ou par les communes. Là où ce n'est pas concevable, c'est que ce document, vous le savez très bien d'où il sort, il sort du site de Monsieur DEVEDJIAN, sauf que Monsieur DEVEDJIAN il sort ça à un moment peut-être très opportun et vous, en bon Maire, très réactif, à la première communication, chiffon rouge, debout sur la table, il ne faut pas que ça se fasse et ainsi de suite. Lundi soir, commission d'aménagement à Versailles Grand Parc, j'y siége, il a fallu que je force un peu, mais j'y siége. On parle de l'aménagement de Versailles Grand Parc, donc on parle circulation douce, déchèterie, tout ce qu'on peut imaginer comme aménagements, personne ne parle de l'OIN et moi, comme j'ai reçu la liasse du Conseil Municipal, je mets les choses sur la table. Madame CHENEVIER qui est votre représentante, ce n'est pas elle qui a présenté ce document-là, c'est moi. La réaction des collègues de VGP : « Monsieur GUERSON si vous commencez à vous monter pour la moindre feuille de chou qui sort, on a le temps, un OIN ça se fait pas comme ça, ça se décide pas comme ça, ça se travaille, ça se concerte ». Donc, vous voyez, même vos propres collègues de Versailles Grand Parc n'ont pas votre réaction... »

**Monsieur le Maire :**

« Mais ils n'étaient pas au courant, vous le savez très bien. »

**Monsieur GUERSON :**

« Ils étaient au courant. »

**Monsieur le Maire :**

« Madame CHENEVIER était au courant mais c'est la seule, et peut-être quelqu'un à Versailles, c'est tout. Ça ne concerne pas les autres communes. Il s'agit bien de Saint-Cyr et Versailles. »

**Monsieur GUERSON :**

« Moi je peux vous dire qu'il y avait un certain nombre de participants à cette commission qui étaient informés de ce document, qui avaient le même document sur leurs tablettes, simplement ils disent : « Oui, il faut peut-être être prudents. Oui, c'est peut-être trop tôt. Oui, c'est peut-être démesuré. Oui, c'est peut-être..., mais on a le temps ». Je pense qu'aujourd'hui, à Saint-Cyr, si on avait consacré notre Conseil Municipal à d'autres thématiques que celle-là, on n'aurait pas forcément perdu notre temps. »

**Monsieur le Maire :**

« Dire : « on a le temps », moi je ne suis pas d'accord. Je pense au contraire qu'il faut impérativement en parler rapidement de façon à ce que dans les cabinets ministériels et autres, on ne se retrouve pas avec un projet ficelé et qu'on vienne nous dire après : « est-ce que vous voulez changer la couleur des trottoirs ou la position de l'arrêt de bus ? ».

**Monsieur GUERSON :**

« Mais Monsieur DEBAIN c'est exactement ce que disait Monsieur DURAND, c'est ce que vous nous faites subir à nous opposition depuis le début de la mandature, depuis le début de la mandature. Vous nous proposez des projets ficelés, sans commission préalable d'études, sans commission dans laquelle on peut dire : trottoir bleu ou trottoir rose ou plus grand, plus petit. C'est ce que vous nous faites subir. Donc vous ne pouvez pas avoir des actes dans votre propre commune et un discours qui s'adresse aux communes sur d'autres sujets. Après, on a le temps, moi en avril je ne fais rien, en mai je suis disponible si vous voulez qu'on parle sérieusement de ce projet-là. Vous aurez peut-être le temps de demander les documents à l'AFTRP, l'AFTRP, comme le disait mon collègue Monsieur DURAND, ce sont des gens qu'on connaît bien, ce sont des gens qui ont fait la ZAC Centre Ville, ce sont des gens qui font la ZAC Renard, ce n'est pas ce qu'on a fait comme bétonneurs les plus fous, ce sont des aménageurs, ils remplissent une mission publique d'aménageurs, l'Etat leur demande de réfléchir à un aménagement, ils réfléchissent à un aménagement. »

**Monsieur le Maire :**

« Attendez, vous savez qui il y a au Conseil d'Administration ? Il y a 11 ministères qui sont représentés, donc c'est bien une agence d'Etat. »

**Monsieur GUERSON :**

« Ben oui, mais quand un gouvernement de votre couleur l'utilise pour l'OIN de Paris/Saclay, ça ne vous pose pas de problème... »

**Monsieur le Maire :**

« Ah, mais là vous êtes gonflés de dire ça. C'est pas vrai, mais comment est-ce que vous pouvez dire ça ? Je suis le premier à avoir toujours dit que cet OIN Paris/Saclay il fallait la faire dans les champs de betteraves à 5 km, alors ne venez pas dire ça ! C'est marrant, sous prétexte que vous n'êtes pas de ma couleur politique à chaque fois vous dites exactement le contraire de ce que disent et pensent les gens, ah non alors ! »

**Madame DESJARDINS :**

« Je ferai court parce que beaucoup de choses ont été dites, mais enfin c'est assez amusant si ce n'était pas triste à pleurer, mais c'est une OIN et vous dites : un projet semble être envisagé, en clair il y a pas le début de commencement de projet et vous vous levez vent debout contre ce projet. Donc, vous avez peut-être raison, mais vous avez peut-être tort. En tous les cas pour nous, l'expérience que l'on a avec vous, on ne vous pas fait confiance d'emblée, pour dire même la vérité, on se méfie toujours, donc il n'y a pas de raison qu'on vous croit. D'autre part, le premier article de la motion : « s'étonne de ne pas avoir été pris en considération et avisé par les autorités compétentes », c'est vraiment à mourir de rire, vous voyez que ça fait un drôle d'effet quand on ne vous met pas au courant ?! Et pourtant ça fait très longtemps que vous faites ça avec vos conseillers d'opposition, vous ne nous dites jamais rien. Cette mandature est encore pire que la précédente. Avant on avait au moins des commissions dans lesquelles on pouvait au moins être informés et donner notre avis. Maintenant vous les avez baptisé réunions d'information, très bien, peu importe la dénomination, mais il n'y a même plus de réunions d'information. On découvre tout au dernier moment. Alors, comme je vous l'ai dit, on ne vous fait pas confiance d'office. Nous n'avons pas voté pour vous, nous n'avons pas honte, cette motion nous ne la voterons pas. »

**Monsieur le Maire :**

« Alors, je voulais simplement vous dire Madame que si vous aviez fait l'effort de vous renseigner comme je l'ai fait quand j'ai reçu ce document pour savoir d'où il venait, puisqu'au départ je ne savais pas moi qu'il venait du Cabinet de Monsieur DEVEDJIAN et qu'il était question de la DRIA (la Direction Régionale de l'Aménagement en Ile-de-France). Je suis allé sur le site de la DRIA Ile-de-France et j'ai trouvé les informations. »

**Madame DESJARDINS :**

« Je sais que l'information est quérable, mais croyez-vous que si j'appelle le Cabinet de Monsieur DEVEDJIAN j'aurais ces documents ? »

**Monsieur BUONO :**

« Oui, donc moi je retiendrai de tout cela que Monsieur GUERSON est tout à fait d'accord. Alors on va se remettre sur les chiffres : Saint-Cyr-l'Ecole c'est 500 hectares, 9 700 logements, donc ça ne pose pas de problèmes à Monsieur GUERSON de construire un Saint-Cyr-l'Ecole bis.

Entre Saint-Cyr-l'Ecole et Versailles, ce sont 141 hectares, 10 000 logements, densité 3 fois supérieure à ce qu'on connaît actuellement à Saint-Cyr...bon OK, ça me va. Peut-être que finalement l'objectif est de pouvoir fermer l'aérodrome ou peut-être pas, peut-être qu'on aura les habitants qui vont nous demander la fermeture une fois qu'ils seront en face...Le vrai risque avec l'OIN ce n'est pas que ce soit fait en 2030, c'est surtout de stériliser les territoires d'ici-là, c'est-à-dire que tous les projets soient interdits de voir le jour, une fois que cela a commencé. Donc, il y a quand même urgence à se poser des questions, parce qu'une fois que le périmètre de l'OIN est défini et qu'on arrive à une décision qui est prise, peu importe le temps qu'elle met à être exécutée, tous les autres projets qui étaient prévus sur ce territoire s'arrêtent. Alors effectivement, pendant 6 ans en commission, on a affaire à des gens tout à fait normaux, avec qui on peut discuter, avec qui on peut rapprocher nos points de vue, et puis après on se retrouve face à une bande de sauvages en Conseil Municipal qui viennent nous expliquer qu'on n'est pas des même bords et que de toute façon on ne sera pas d'accord. A titre personnel, je présidais quelques commissions, je n'ai pas envie de perdre mon temps à voir des gens dont j'ai l'impression qu'on rapproche nos points de vues et en Conseil Municipal on pourrait dire : on a avancé l'un vers l'autre, mais on n'est pas d'accord, là on est vraiment dans des postures purement: bon vous êtes UMP, donc de toute façon je ne pourrai pas être d'accord avec vous. Je ne vois pas l'intérêt de faire des commissions pour en arriver là au Conseil. Voilà. »

**Monsieur GUERSON :**

« Oui, Monsieur BUONO, je ne vais pas revenir sur les qualificatifs de sauvages, j'ai l'habitude d'être affublé d'un certain nombre de noms comme ça, je voulais simplement dire : vous n'avez pas bien entendu ce qu'on a dit. On vous a dit que l'OIN ce n'était pas forcément notre tasse de thé, on vous a dit que se voir capter notre capacité à gérer notre urbanisme ce n'était pas forcément notre tasse de thé, ce qu'on ne comprenait pas bien et à la limite ce pourquoi on n'allait pas vous suivre, c'est la soudaineté de la réaction, sans travail préalable. Moi, je serais peut-être prêt à voter cette motion-là, mais pas quand on a récupéré un document sur le site d'un homme politique aussi honorable que ce soit. Maintenant, récupérons des documents auprès de la DRIA. »

**Monsieur BUONO :**

« Moi je viens de vous l'expliquer le problème, le problème c'est que cela avance sans qu'on ne soit mit dans la boucle et qu'à la fin ça nous sera imposé et point barre. C'est le principe d'une OIN. Donc, effectivement réagir maintenant à un document dont la mise à jour date du 17 février 2015 ça me paraît tout à fait essentiel quand on sait que le document précédent sur le même sujet datait du mois de novembre et qu'en n'en parlait pas à l'époque. C'est quand même important de ficeler le truc, maintenant plus il avance sans nous, moins on a une chance d'intervenir dessus. »

**Monsieur GUERSON :**

« Sauf que ce document si quelqu'un l'avait modifié à la main..., enfin il ne porte aucun label, il n'est pas ciglé AFTRP, il n'est pas ciglé.... »

• Réf. : 2015/03-2/2

**OBJET : Reprise anticipée du résultat du Compte administratif 2014 de la commune.**

**Article 1<sup>er</sup> :** Décide, avec 25 voix pour, 2 voix contre (Mmes DESJARDINS, BRAUN) et 6 abstentions (M. DOUBLET, Mmes OGER, DECOSSE-GUIHARD, MM. GUERSON, DURAND, BLANES), la reprise anticipée des résultats du Compte Administratif 2014 au Budget Primitif 2015 de la commune, comme suit :

a) affectation de l'excédent de fonctionnement en recettes d'investissement :

« **excédent de fonctionnement capitalisé** » : 2 528 137.63 € - compte 1068

b) report du résultat d'investissement excédentaire :

« **résultat d'investissement reporté** » : 6 124 574.09 € - compte 001

c) report du résultat de fonctionnement :

« **résultat de fonctionnement reporté** » : 2 900 000 € - compte 002

**Monsieur BUONO :**

« Alors, reprise anticipée du résultat du compte administratif 2014 de la commune.

Alors, pourquoi on fait une reprise anticipée du compte administratif de la commune ?

Simplement parce que l'évolution actuelle des finances telle qu'elle nous ont été imposée par l'Etat nous oblige à faire cette reprise avant de voter le budget, sinon le budget ne serait pas équilibré et on serait obligé d'augmenter les impôts cette année.

Cette reprise anticipée donc correspond à l'excédent qui a été constaté à la fois en fonctionnement et en investissement, une partie est capitalisée et va partir en investissement, donc c'est l'excédent de fonctionnement capitalisé 2 528 137,63 euros.

Le résultat de fonctionnement reporté à hauteur de 2 900 000 euros servira à équilibrer le budget de fonctionnement. Et enfin, on a un résultat d'investissement reporté, c'est...vous savez la grosse boule de neige dont on a parlé pendant X années, qui rétrécit, mais qui est encore disponible pour les investissements sur cette mandature 6 124 574,09 euros. »

**Monsieur GUERSON :**

« Oui, Monsieur le Maire, je vais peut-être passer pour le sauvage encore, mais tant-pis. Je vous ai expliqué lors du dernier Conseil Municipal, où je vous ai fait remarquer que vos méthodes avaient beaucoup changé et qu'à mes yeux vous flirtiez de plus en plus avec le délit d'entrave à l'exercice de notre mandat de conseillers. Pour mémoire c'était ce fameux DOB où vous n'avez fourni aucun document de préparation et puis ce soir, vous récidivez un petit peu avec cette délibération. Je vais prendre un petit peu le public à témoin, puisque c'est bien qu'il soit là et c'est bien qu'il s'intéresse, je vais leur demander comment un conseiller municipal peut se prononcer sur l'affectation d'excédents alors qu'il ignore l'origine de l'affectation ?

Moi, je ne sais pas aujourd'hui pourquoi on dégage 3 000 000 euros, pourquoi on dégage 6 000 000 euros, pourquoi on ne dégage pas... ? Ça c'est le rôle du compte administratif. Donc, je vais remonter un petit peu dans le temps, parce que là on est dans la reprise anticipée du compte administratif.

En 2012, le 22 mars au Conseil Municipal, vous nous avez présenté une séquence de fonctionnement logique du budget qui était : Présentation du compte administratif de l'année précédente (2011) affectation des excédents, vote du budget 2012. On était le 22 mars.

En 2013, le 28 mars : Présentation du compte administratif 2012, répartition des excédents, présentation du budget 2013.

En 2014, 12 février, forcément on accélère un peu le calendrier pour présenter un budget primitif avant les élections, c'est normal on est sur une année électorale. Donc là on fait une reprise anticipée de excédents, parce que le compte administratif au 12 février il n'est pas disponible et on présente un budget 2014 où la verve de Monsieur BUONO a présenté à outrance les bienfaits de la gestion du candidat maire. Mais en 2014 on est le 25 mars et aujourd'hui on utilise encore la notion de reprise anticipée. Ça veut dire qu'aujourd'hui le 25 mars on n'est pas capable de présenter le compte administratif. C'est bien dommage et je suppose que ce n'est pas de la responsabilité de Monsieur BUONO ou de .... »

**Monsieur BUONO :**

« Ce n'est même pas de la responsabilité de la Commune à ce stade, c'est plus le TPG. »

**Monsieur GUERSON :**

« C'est le TPG, oui, oui, ben c'est sûr. C'est qu'à force d'appliquer un certain nombre de méthodes que vous connaissez très bien : non remplacement d'un fonctionnaire sur deux et ainsi de suite, on arrive à ne plus faire les choses en temps et en heure. Enfin bref, aujourd'hui on est dans une séquence où on va faire une reprise anticipée et puis... et puis après on fera une délibération de régulation et ainsi de suite... voilà. Moi ça me gêne, j'aurais bien aimé qu'on présente un compte administratif, mais ce n'est pas grave, on va parler un petit peu de chiffres quand même.

Vous dites qu'on a dégagé un excédent de fonctionnement, je vous le confirme, vous dégageriez 3 000 000 d'euros à peu près, 2 900 000, je ne vous parle pas du compte 1068, on ne va pas faire de la technique. »

**Monsieur BUONO :**

« On dégage 2 900 000 + 2 528 000, j'espérais qu'au bout de 6 ans de conseiller municipal, vous aviez compris comment ça fonctionnait. »

**Monsieur GUERSON :**

« Oui, oui..., non mais il n'y a que vous qui comprenez les choses Monsieur BUONO, tout le monde le sait.

Vous allez encore l'expliquer ce soir au public qu'il n'y a que vous qui comprenez les choses, ce n'est pas bien grave. Donc, on dégage encore un excédent sur le fonctionnement, c'est le but, si jamais on veut investir il faut qu'on dégage du fonctionnement et puis, ce fonctionnement vous allez le remettre sur le fonctionnement de l'année prochaine parce que, comme vous le dites vous-même, il va bien falloir équilibrer. Seulement les années précédentes, vous ne remettiez pas le fonctionnement dans l'intégralité, vous le passiez en investissement, ce qui fait que vous l'avez bloqué et que comme vous ne pouvez plus passer de l'investissement au fonctionnement là aujourd'hui votre marge de manœuvre est proche de zéro. Donc, ce sont les limites de votre exercice. Mais comme il n'y a que vous qui comprenez, et comme il n'y a que vous qui savez, ça ne m'étonne pas. Après on peut aussi parler du principe que vous mettez en œuvre en fait, vous avez dit il y a trois semaines : on va baisser les impôts chaque fois qu'on dégagera 15% sur le fonctionnement, et vous avez dit : pour dégager 15% sur le fonctionnement, c'est simple j'augmenterai le prix des services, comme ça je vais dégager les 15% de fonctionnement et je pourrai baisser les impôts. Vous donnerez d'une main et vous le récupérez. Ce n'est pas grave, ça c'est le fonctionnement.

L'investissement : 6 000 000 d'euros, vous le dites, cette fameuse pelote que vous mettez d'année en année et cette pelote cache un autre chiffre en fait. C'est que sur les 10 000 000 d'euros que vous aviez présentés au budget primitif l'année dernière, vous en basculez 6. Vous avez mis 4 000 d'investissement, c'est à peu près ce que vous mettez tous les ans. Donc, en début de mandature il y a très longtemps vous étiez à 60-65% de réalisation, aujourd'hui vous êtes à 40% de réalisation. Vous nous aviez expliqué à un moment (je n'ai pas été très courageux, je n'ai pas recherché la date exacte), que vous ne pouviez pas faire plus, mais qu'en fait c'était la faiblesse chronique des équipes qui ne permettaient pas d'engager plus de dossiers, parce que vous ne pouviez pas en traiter plus. Comme cela fait quand même un certain nombre d'années que vous nous aviez servi ça, je pensais que vous aviez depuis réglé ce problème-là et que vous aviez réglé vos effectifs et que vous auriez pu maintenant engager plus, mais peut-être qu'avec la suppression d'un fonctionnaire sur deux cette théorie-là ne va pas tenir. Bref, vous allez encore expliquer, parce que vous ne manquez pas de capacité d'expliquer, qu'avec 6 000 000 € d'excédent sur investissement, vous n'avez pas d'argent pour rénover le foyer Laroche, vous n'avez pas d'argent pour une crèche. Enfin voilà, ce que je vous dis depuis un certain nombre d'années. Donc, je vais attendre le compte

2015, ça va sûrement nous éclairer sur ce que vous allez faire de ces 6 000 000 € et puis après j'attendrai le compte administratif pour savoir ce qui réellement a été fait ou pas fait. »

**Monsieur BUONO :**

« Alors pour le compte administratif sachez que normalement, c'est peut-être pas fourni avec la liasse, mais il y a un certificat de la trésorerie principale. Elle n'a pas pu donner le détail, de manière à ce qu'on tienne le compte administratif avant le budget, mais elle a quand même certifié le total, ce n'est pas quelque chose de fictif, c'est quelque chose de réel et certifié par la TPG. »

**Monsieur BUONO :**

« S'il y a un fonctionnaire sur deux qui part en ce moment à la TPG, comme vous me le faites remarquer, je ne crois pas que ce soit l'œuvre d'une politique ultra libérale ou alors c'est que Monsieur Hollande est devenu libéral, mais ... »

**Monsieur GUERSON :**

« Qui sait, qui sait... »

**Monsieur BUONO :**

« Enfin, d'après ce que je lis en ce moment dans la presse de vos anciens collègues, peut-être que c'est le cas. Quoi qu'il en soit on est bien contents d'avoir ces excédents pour pouvoir couvrir le budget et si vous aviez suivi le DOB, qui était certes très documenté, la dernière fois, je vous rappelle que l'année prochaine, au train où vont les suppressions de dotations choisies par votre Gouvernement, on va utiliser votre vocabulaire,... »

**Monsieur GUERSON :**

« Oui, oui, allez-y moi j'ai voté pour eux. »

**Monsieur BUONO :**

« Voilà, l'année prochaine ce sont 30% d'augmentation d'impôt. Donc, ne vous inquiétez pas je vais prendre d'une main et je vais prendre de l'autre, parce que je n'aurai pas le choix. »

**Monsieur GUERSON :**

« Simplement pour le DOB, il n'y a que vous qui avez fait du DOB. Moi, personnellement je n'ai pas fait de Débat d'Orientation Budgétaire. »

Un Débat d'Orientation Budgétaire ça se fait avec une présentation de documents remis en temps et en heure. Là, non seulement on ne les a pas eu en temps et en heure, mais on ne les a même pas eus après l'heure. Alors après l'heure c'est un peu moins intéressant pour débattre, mais c'est intéressant pour une culture, parce que vous savez, nous à gauche, nous sommes très bêtes, il faut qu'on nous explique longtemps, il faut qu'on nous donne les documents. Ça, comme vous le savez, vous vous gardez bien de nous les donner les documents. Je ne suis pas un sauvage Monsieur BUONO, je représente 35% de la population Saint-Cyrienne, j'essaie de comprendre..., j'essaie de vous faire dire des choses, pour que les gens qui assistent au Conseil Municipal comprennent comment vous fonctionnez, je pense qu'ils ont été bien servis il y a 3 semaines, je pense que vous allez encore bien les servir. Surtout je regrette que, je ne vais pas dire « jouer le jeu » parce que c'est péjoratif, je regrette que vous ne reconnaissiez pas, dans votre position des quelques 51 % des Saint-Cyriens et que vous ne nous donniez pas les documents qui nous permettent de travailler, c'est facile à comprendre. Vous avez une administration derrière vous qui vous prépare un certain nombre de documents, un certain nombre de synthèses, qui vous permettent d'avoir une vision supérieure à la notre, d'autant plus que vous êtes beaucoup plus intelligent que nous, c'est connu. »

**Madame DESJARDINS :**

« Oui, je ferai court et je ne vais pas refaire tout l'historique qui a été très bien fait. Je ne pourrais qu'abonder dans ce sens-là. Nous n'allons pas non plus vous abreuver de chiffres parce que c'est

*un petit peu casse-pied et puis vous n'avez pas non plus de documents projetés, donc ça ne vous apportera pas grand-chose. Par contre je constate aussi que nous sommes mis devant le fait accompli. Donc, là j'aurais envie de faire une motion du style de la votre, je m'étonne que nous n'ayons pas été pris en considération, ni même informés par les autorités compétentes. »*

- **Réf : 2015/03-2/3**

**OBJET : Reprise anticipée du résultat du Compte administratif 2014 du service de l'Assainissement.**

**Article 1<sup>er</sup> : Décide, avec 30 voix pour, 2 voix contre (Mmes DESJARDINS, BRAUN) et 1 élu ne prenant pas part au vote (M. DOUBLET), la reprise anticipée des résultats du Compte Administratif 2014 au Budget Primitif 2015 du service de l'Assainissement, comme suit :**

a) report du résultat d'investissement excédentaire :

« **résultat d'investissement reporté** » : **489 746 €- compte 001**

b) report du résultat de fonctionnement :

« **résultat d'exploitation reporté** » : **164 459.94 €- compte 002**

- **Réf : 2015/03-2/4**

**OBJET : Budget Primitif 2015 de la commune.**

**Article 1<sup>er</sup> : Approuve, avec 25 voix pour et 8 voix contre (Mmes DESJARDINS, BRAUN, M. DOUBLET, Mmes OGER, DECOSSE-GUIHARD, MM. GUERSON, DURAND, BLANES), chapitre par chapitre et par nature le Budget Primitif de la ville pour 2015 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, tel que détaillé ci-dessous :**

**A La section d'investissement**

Le total des recettes s'élève à : 14 060 709 €

Les opérations réelles s'élèvent à : 7 324 134.91 €

Les opérations d'ordre s'élèvent à : 612 000.00 €

Les restes à réaliser s'élèvent à : 0 €

Le résultat reporté s'élève à : 6 124 574.09 €

Le total des dépenses s'élève à : 14 060 709 €

Les opérations réelles s'élèvent à : 11 091 413.89 €

Les opérations d'ordre s'élèvent à : 150 000.00 €

Les restes à réaliser s'élèvent à : 2 819 295.11 €

**B La section de fonctionnement**

Le total des recettes s'élève à : 24 851 694 €

Les opérations réelles s'élèvent à : 21 801 694.00 €

Les opérations d'ordre s'élèvent à : 150 000.00 €

Le résultat reporté s'élève à : 2 900 000.00 €

Le total des dépenses s'élève à : 24 851 694 €

Les opérations réelles s'élèvent à : 24 239 694.00 €

Les opérations d'ordre s'élèvent à : 612 000.00 €

**Monsieur DURAND :**

*« Déjà je vous remercie pour cette présentation. Je dirais que j'aurais pu vous remercier encore plus si nous l'avions reçu avant ce Conseil Municipal et à cet égard nous sommes un peu dans la lignée du Débat d'Orientation Budgétaire où nous avons eu, je dis bien Monsieur le Maire, où nous n'avons eu lors du DOB aucune information pour préparer ce débat.*

*Je vous confirme qu'il y a 15 jours nous n'avons reçu aucun document.*

*Nous avons effectivement reçu dans la liasse aujourd'hui, ce qu'on appelle la liasse M14, la comptabilité complète, tous les chiffres classés par chapitre. Alors, ce qui va nous intéresser aujourd'hui, ce n'est pas*

*forcément de prendre cette liasse et de regarder les chiffres les uns après les autres et les mettre au débat, ce qui nous intéresse dans un débat budgétaire tel que celui-ci, c'est d'essayer de présenter, de comprendre et de questionner les choix politiques derrière les choix budgétaires. Ce qui va intéresser les élus et ce qui va intéresser les Saint-Cyriens, ce n'est probablement pas de savoir si derrière un certain chapitre il est inscrit 30 ou 40, mais de savoir dans sa vie quotidienne ce qui va changer ? On parle des associations, on parle des équipements publics, on peut parler des services, je voulais parler des crèches, ainsi de suite. Donc ce sont des éléments qu'il est assez difficile de retracer à travers cette liasse M14 et le document que vous nous avez présenté ce soir est effectivement beaucoup plus propice à ce genre de débats et je regrette donc que nous ne l'ayons pas eu plus tôt. Je le regrette d'autant plus, qu'il nous avait semblé que les élus d'opposition n'étaient pas forcément moins légitimes pour étudier un budget, pour en débattre et le cas échéant pour l'amender. C'est, il nous semblait d'autant plus vrai que ces élus d'opposition, même s'ils sont par définition minoritaires dans cette salle, représentent 51,5 % des électeurs. Nous avons donc souhaité participer à ce débat qui est difficile à tenir à froid aujourd'hui, même si vous nous avez épargné vos 237 pages annoncées sur le premier slide.*

*Ce débat qui est forcément limité a aussi une autre conséquence aujourd'hui, vous le saviez parce que Daniel GUERSON vous l'a rappelé il y a 15 jours, il a eu l'occasion de le redire aujourd'hui, la présentation des documents budgétaires et en particulier pour le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu dans cette salle il y a 15 jours sont des documents qui doivent être obligatoirement présentés aux élus en préalable au Conseil Municipal, afin de permettre un débat. C'est une obligation. C'est une lacune que ces documents ne sont pas présentés, qui entache totalement d'illégalité la procédure d'adoption du budget. Donc, ça a été dit, on a eu l'occasion de le redire et on le regrette si vous n'avez pas souhaité que l'on participe aux débats peut-être auriez-vous pu au moins souhaiter respecter les termes de la loi. Voilà pour la forme, mais c'est toujours intéressant et révélateur de l'étudier. Sur le fond, on ne va pas reprendre tous ces chiffres, mais je vais rappeler les grandes lignes du budget. Le budget cette année à Saint-Cyr c'est 24 850 000 € pour la section de fonctionnement et nous l'avons vu, il y a un peu plus de 14 000 000 € pour la partie investissement. Et aussi une grande partie qui n'est pas consommée, nous en avons discuté il y a quelques instants avec le report et pour l'année 2014 une reprise de plus de 6 000 000 d'euros non consommés pour l'investissement et 5,4 millions pour le fonctionnement. Alors, même si c'était peut-être moins virulent et moins long cette semaine qu'il y a 15 jours, on entend parler de rigueur budgétaire imposée par l'Etat, rigueur qui imposerait tous les choix à notre collectivité. Je note quand même que, vous l'avez vu, le budget n'est pas consommé en totalité. Mais que lit-on surtout dans ce budget ? Puisque nous allons prochainement parler des associations, c'est un des sujet qui va nous intéresser, nous nous rendons compte que pour les associations, dans le chapitre 6574 l'enveloppe totale prévue pour les subventions passe cette année de 285 000 euros à 286 600 euros, elle est assez stable, mais surtout elle progresse et elle progresse légèrement. Si elle progresse, ça veut bien dire qu'il n'y a pas de problèmes budgétaires pour attribuer des subventions aux associations, puisque par définition. Il y a un budget légèrement supérieur cette année. Il n'y a donc pas de problèmes sur ce point, de problèmes budgétaires, mais plus certainement un choix politique de s'attaquer à deux structures qui sont le CAO et l'Amicale Laïque. Donc, à notre sens, soit vous vous donnez du temps pour recevoir les associations et discuter avec elles des subventions et de leurs projets, ou soit vous dites très clairement que cela relève d'un choix politique de cesser de travailler avec ces associations, mais à ce moment-là il ne faut pas se cacher derrière les excuses de la rigueur budgétaire imposée par l'Etat. Mais puisque l'on parle rigueur, pourquoi ne pas commencer en interne ? Et c'est peut-être aussi l'occasion d'affirmer de nouveau des priorités politiques. Alors, je ne vais pas être très long dans la M14 et je ne prendrai que deux exemples : le budget de fonctionnement cette année augmente de 5,2%, on aura noté que les achats de fournitures scolaires baissent de près de 30%, chiffre isolé, mais qui nous semble soulever un certain nombre de questions sur les priorités. Deuxième élément : le budget de fonctionnement augmente donc de 5,2 % ça n'a pas été dit dans les slides, c'est un petit peu dommage, mais il n'est pas trop tard, les indemnités aux élus augmentent de 25 % pratiquement. Encore une fois, c'est un choix politique et il faut noter que la rigueur, elle, n'est pas la même pour tout le monde. »*

**Madame DESJARDINS :**

« Oui, lors du dernier Conseil Municipal, vous nous avez projeté un beau et long document pour le Débat d'Orientation Budgétaire, en nous disant que ce serait mis sur le site. J'ai eu beau regarder le site de la ville, je n'ai rien trouvé. Mais j'ai aussi regardé le site de l'association de la majorité, puisque la dernière fois c'est sur ce site qu'il y avait eu le document donné aux associations, alors bon il y a un petit mélange, je me suis dit on ne sait jamais, finalement je ne l'ai pas trouvé. Je constate aussi qu'en recettes de fonctionnement il y a une légère amélioration par rapport à l'année dernière, alors qu'au dernier Conseil, vous nous aviez fait pleurer sur la baisse des recettes de la ville. Donc, on peut se demander où est la vérité. D'autre part, comme le sujet important en ce moment c'est quand même les associations, du moins les deux principales l'Amicale Laïque et la CAO, on constate aussi que l'enveloppe a légèrement augmenté de 285 000 € l'année dernière à 290 600 € cette année. Alors pourquoi nous faire voter des subventions qui s'arrêtent à la fin août ? Est-ce que vous avez prévu, est-ce que vous espérez en rencontrant ces associations les obliger à créer plein de petites associations pour pouvoir mieux les contrôler ou est-ce que vous avez complètement l'intention d'arrêter vos subventions ? Enfin, ce n'est pas clair.

D'autre part, j'ai regardé le compte rendu d'un Conseil Municipal de mai l'année dernière où on avait voté l'attribution d'une subvention au CAO et à l'Amicale Laïque pour 2014 et préparé aussi les versements de janvier, février, mars, avril 2015 et dans le compte rendu de ce Conseil Municipal il y avait une déclaration de Monsieur BUONO concernant le CAO disant : Pour cette association, l'utilisation de la subvention ne correspond pas à ce qu'on souhaite. Les membres de la commission d'examen des comptes des associations seront donc convoqués pour étudier les comptes de cette association sur les trois dernières années. A ma connaissance la commission n'a pas été convoquée. Alors, vous me direz c'est peut-être normal puisque maintenant vous les avez supprimés en faisant des réunions d'information, n'empêche qu'à l'époque elles n'étaient pas supprimées et au dernier Conseil Municipal, lors du Débat d'Orientation Budgétaire, Monsieur BUONO nous a dit aussi que cela faisait quatre ans que vous faisiez cette remarque aux associations. Alors ma question c'est : depuis quatre ans qu'avez-vous fait et pourquoi n'avez-vous pas convoqué cette commission pour étudier les comptes, pourquoi n'avez-vous pas aidé les associations au lieu de les mettre devant le fait accompli et de leur envoyer un courrier en disant : dorénavant c'est comme ça et puis circulez, il n'y a rien à voir. Donc, en fait on retombe toujours dans le même cas de figure, je ne sais pas si vous avez prévu aussi de nous communiquer les belles projections que vous nous avez faites ? Je vous rappelle que par internet ça ne coûte rien à la Ville, il suffit de faire un mail et vous avez nos adresses e-mail, mais bon pour ce budget on n'a pas eu beaucoup d'explications, d'ailleurs on n'en a jamais, alors je ne vois pas pourquoi, on serait d'accord et voter pour. »

**Monsieur le Maire :**

« Je regrette que vous n'ayez pas eu le document du budget, je pensais que tout le monde l'avait. »

**Madame DESJARDINS :**

« Oui, nous avons le document du budget, le pavé, on l'a... mais on ne retrouve pas tout le détail qui nous a été présenté. »

**Monsieur BUONO :**

« Madame DESJARDINS, je vais vous expliquer ce qui se passe. Moi, ça fait un mois que je suis à la mairie 7 jours/7, 24h/24 pour faire ces documents. Alors ça fait un mois que je ne suis pas payé par mon employeur pour ça, alors un petit peu de respect ce sera le minimum. Ce document a été fini ce matin, vous allez l'avoir dans la foulée. »

**Madame DESJARDINS :**

« Je vous signale, Monsieur BUONO, que vous avez une indemnité qui compense votre travail. »

**Monsieur BUONO :**

« Concernant l'Amicale Laïque puisque vous êtes si intéressés par la vie de l'Amicale Laïque, si vraiment cela vous préoccupe. On a reçu un courrier il n'y a pas très longtemps de l'Amicale Laïque et du CAO, et plus spécifiquement de l'Amicale Laïque signé par Monsieur Patrick GUYAUT le trésorier, d'après ce que j'ai compris d'ailleurs ancien adjoint aux finances putatif. Il nous explique que ces comptes sont validés par un commissaire aux comptes. Alors le contrôle du commissaire aux comptes c'est de vérifier que les additions et les soustractions sont bonnes, il ne fait pas de contrôle d'opportunité. Si un jour l'Amicale Laïque a envie de faire un spectacle avec des robes en steaks, au lieu de les faire en tissu, tout ce que le comptable demande, c'est qu'il y ait des steaks qui soient achetés pour faire les robes, s'ils veulent faire un concours de Lady Gaga, il n'y a aucun problème. Le TPG n'a rien à dire, le commissaire aux comptes n'a rien à dire là-dessus. Le contrôle d'opportunité ce n'est pas le commissaire aux comptes qui le fait. Le commissaire aux comptes vérifie que les additions et les soustractions sont justes. Ca c'est la première chose. La deuxième chose, concernant l'Amicale Laïque, on va y revenir après pour le vote de la subvention de l'Amicale Laïque pour l'aider à finir l'année. L'Amicale Laïque nous pose un léger problème voyez-vous, c'est qu'on en est au stade où maintenant quand on vote quelque chose au Conseil Municipal, une subvention en l'occurrence, la reprise de la part que VGP ne veut plus assumer dans la co-gestion avec l'Amicale Laïque, faute de pouvoir avoir un projet qui tienne la route, le TPG quand il voit arriver la délibération où on donne 35 000 euros, il dit : Non, parce que je n'ai pas de convention d'objectifs et de moyens qui tienne la route. Alors, l'Amicale Laïque elle fait comme elle veut. Cela fait plusieurs années qu'on lui dit, nous n'avons jamais communiqué par recommandé, maintenant on va communiquer que par courrier recommandé, comme ça on aura des traces. Simplement quand l'Amicale Laïque écrit dans son courrier que fin 2013, on a cessé de fournir du personnel municipal, elle oublie de dire pourquoi. Si fin 2013 on a cessé de le fournir, on en a parlé bien avant, simplement l'Amicale Laïque dans son courrier écrit, enfin Monsieur GUYAUT en tout cas, s'il représente toute l'Amicale Laïque, je ne sais pas, parce que moi je vois des personnes dans Saint-Cyr qui ne sont pas tout à fait de son avis. Tout simplement Monsieur GUYAUT écrit : puisque vous nous donnez plus, on va rester comme avant, sauf qu'on va amputer ça sur notre budget et puis on vous demandera la subvention correspondante. S'ils veulent agir indépendamment, à ce moment ils ne demandent pas l'argent. »

**Monsieur GUERSON :**

« On n'en est pas encore à vous reprocher votre travail de présentation, Monsieur BUONO. Vous en êtes tellement fier, si les services ne sont pas en mesure pour X, Y, Z raisons de fournir ce type de présentations et si vous vous avez les capacités, le temps, le loisir, l'envie de le faire, c'est bien, c'est bien, je suppose qu'il y a un certain nombre de personnes ici qui ont compris les rouages de la finance municipale. Simplement ce qu'on vous demande c'est d'en faire parvenir une copie avant le Conseil Municipal, c'est quand même mieux, pour en discuter. Après le Conseil Municipal, c'est comme pour le DOB, le DOB on ne l'a pas eu avant, mais on ne l'a pas eu après. Donc, ça vous me dites que vous l'avez juste fini, chaud bouillant ce matin et tout, c'est bien, mais moi je ne suis pas obligé de vous croire quand vous dites que vous allez me l'envoyer, puis on jugera sur pièce. Après ce que je trouve désagréable, mais là aussi il y a un certain nombre de personnes qui commencent à être habituées à vos méthodes, c'est votre capacité de personnifier les choses. Aujourd'hui quand Monsieur Patrick GUYOT vous écrit quelque chose, il le fait en tant que trésorier ou trésorier adjoint de l'Amicale Laïque, il ne le fait pas en tant que Patrick GUYAUT, voilà. La seule personne aujourd'hui, et je le regrette peut-être pour elle de temps en temps, qui assume le leadership au niveau de la ville c'est le Maire. Et quand moi j'écris Bernard DEBAIN a dit, « Bernard DEBAIN défend », « Bernard DEBAIN pense », « Bernard DEBAIN ne pense pas », c'est parce que la population représente le Maire avec la personnification qui est la notre. Après je dis « l'adjoint aux finances », je ne dis pas « Monsieur BUONO s'est laissé aller ». Et vous, vous avez une caractéristique d'attaquer individuellement les gens et de leur faire des procès individuels. Sûrement qu'à l'Amicale Laïque tout le monde n'est pas d'accord avec Patrick GUYOT, tout le monde n'est pas d'accord avec Monsieur Benjamin NOE, tout le monde n'est pas d'accord, voilà. Sûrement dans la vie il y a des gens qui ne sont pas d'accords avec nous, sûrement dans la vie il y a des gens qui ne sont pas d'accords avec vous, ah oui, donc le fait de

*rencontrer des gens dans la rue qui ne sont pas d'accord avec Pierre ou Paul, cela ne fait pas forcément le fait que Pierre ou Paul ait tort, vous voyez, c'est la caractéristique de la vie. »*

**Monsieur BUONO :**

*« Excusez-moi, je n'ai pas fini de préciser : Monsieur Patrick GUYOT, votre colistier aux dernières élections. »*

**Monsieur GUERSON :**

*« Oui, colistier aux dernières élections. Patrick GUYOT a un engagement politique sur Saint-Cyr-l'Ecole, quand vous en serez à son nombre d'années d'engagement politique, vous viendrez lui donner des leçons. Bon, on peut commencer comme ça, si vous voulez. Pourquoi vous allez faire un grief à Monsieur Patrick GUYAUT d'avoir été mon colistier ? C'est infamant. »*

**Monsieur BUONO :**

*« Ce n'est pas vous qui nous parliez tout à l'heure de problème de politique, de machins, de bidules, enfin, au départ on part quand même de l'objectif d'essayer d'amener ces associations depuis trois ans, quatre ans, à se réformer pour faire face à ce qu'on perçoit et moi je le perçois depuis longtemps, parce que cela fait vingt ans, enfin avant d'arriver ici, j'ai fait de l'associatif pendant vingt ans, j'ai vu l'évolution et je sais qu'on arrive à ces situations petit à petit où de toute façon les contraintes sont tellement fortes que simplement quelqu'un va faire le boulot à notre place et il le fait déjà très bien. Alors peut-être que c'est à titre d'exemple, peut-être qu'on va en se prostituant un petit peu, on va réussir à faire passer la suivante, ce n'est pas sûr. Il y a une chose qui est certaine, c'est que cela fait quatre ans qu'on essaye de les accompagner et que cela fait quatre ans qu'on nous répond : Vous ne comprenez rien, c'est un choix politique délibéré de notre part de fonctionner comme ça. Il n'y a aucun problème là-dessus, simplement là ça fait un mois et demi que l'objectif de travail qui est fourni par ces associations, et c'est dommage qu'on dérive du budget parce que c'est une des délibérations suivante, ça fait un mois et demi que le travail essentiel qui est fourni consiste à essayer de nous tordre le bras pour gagner six mois supplémentaires pour pouvoir se faire refuser les mandats au mois de septembre. C'est ça l'objectif ? Moi, il n'y a pas de problème, on va faire comme ils disent, on va voter et on va attendre que le TPG dise non. Si c'est ce que vous voulez, il n'y a pas de problème, on va le faire. Simplement là les gens ils vont vraiment se retrouver au chômage. »*

**Monsieur GUERSON :**

*« Ça fait trois ou quatre ans que..., ça fait trois ou quatre ans que..., moi ça fait 8 ans que je siège, je ne vous ai pas entendu, hormis l'année dernière comme l'a expliqué Madame DESJARDINS, dire que ce type de fonctionnement ne vous convenait pas et encore vous parliez du CAO... Laissez-moi finir... »*

**Monsieur BUONO :**

*« On n'a même pas d'objectif de mettre ça sur la place publique en permanence. »*

**Monsieur GUERSON :**

*« Mais non ce n'est pas question de l'amener en place publique. »*

**Monsieur BUONO :**

*« Mais si, ça vient en place publique. On en parle en Conseil ça finit par une manif, vous le savez très bien. Vous n'avez pas à raconter autre chose. Voilà. »*

**Monsieur GUERSON :**

« Je peux finir ? »

**Monsieur BUONO :**

« Finissez. »

**Monsieur GUERSON :**

« Dans la dernière intervention par Madame DESJARDINS, vous parliez du CAO, vous ne parliez pas de l'Amicale Laïque. On a fait une mandature entière, on est passé d'une distribution des subventions plus ou moins opaque, plus ou moins risible, plus ou moins héritée de je ne sais quel système de copains et de pas copains, qui s'est transformée en la rigueur, rien que la rigueur, le CERFA, on récupère un document officiel qui sert à un ministère et on dit maintenant : Vous rentrez dans ce corset-là. Mais, est-ce que les gens de...laissez-moi finir Monsieur BUONO... »

**Monsieur BUONO :**

« Mais je vais vous laisser finir, je m'appête à vous répondre, mais finissez... »

**Monsieur GUERSON :**

« Est-ce que les gens de l'Amicale Laïque, est-ce que les gens du CAO sont ignorants, inaptes, de si mauvaise volonté, qu'ils n'ont pas réussi à comprendre en quatre ans qu'il fallait modifier, et leur façon de présenter leur demande de budget, et éventuellement leur façon de fonctionner, c'est ça que vous êtes en train de dire. »

**Monsieur BUONO :**

« Exactement, oui, de toute façon il y a une volonté de ne pas y aller. J'ai même pris une adhésion au CAO il y a quatre ans, en proposant mes services à la Présidente de l'époque, qui s'est dépêchée de ne pas en faire usage et à l'époque je ...non, mais il y a cinq ans d'ailleurs...j'avais pris mon adhésion à la randonnée...j'en n'ai jamais profité ...j'ai pris l'adhésion juste pour être légitime en tant que membre du CAO ... »

**Monsieur GUERSON :**

« Mais vous vous rendez compte... »

**Monsieur BUONO :**

« Non attendez, s'il vous plait...j'ai pris mon adhésion pour être légitime en tant que membre du CAO pour intervenir dans le CAO, parce qu'à l'époque effectivement il y avait d'autres soucis au niveau des attributions des subventions et que ça posait problème si j'intervenais en tant qu'adjoint. D'accord. J'y suis allé, j'ai expliqué ce que je savais faire, on s'est dépêché de ne pas me proposer quoi que ce soit. Moi, il n'y a pas de problème, je l'ai fait une fois, je ne l'ai fait pas deux fois. Simplement le CERFA sert à quoi ? Il ne sert pas à demander une subvention – ça c'est la fin. Le CERFA sert à réfléchir sur son projet, à justifier pourquoi on demande une subvention et nécessite une réflexion préalable. »

**Monsieur GUERSON :**

« Encore une fois, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Ce CERFA est un document officiel de la République qui est utilisé par les ministères. »

**Monsieur BUONO :**

« *Qui est mis à disposition des associations pour pouvoir faire des demandes de subventions auprès de la Région, du Département, des Communes, des Comités de Communes... »*

**Monsieur GUERSON :**

« *Non, c'est une possibilité que vous érigez en dogme.... »*

• **Réf : 2015/03-2/5**

**OBJET : Budget Primitif 2015 du service de l'assainissement.**

**Article 1<sup>er</sup> :** Approuve, avec 30 voix pour et 2 voix contre (Mme DESJARDINS et M. DOUBLET), chapitre par chapitre et par nature le Budget Primitif du service de l'Assainissement pour 2015 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, tel que détaillé ci-dessous :

**A. La section d'investissement**

Le total des recettes s'élève à : 584 024 €

Les opérations réelles s'élèvent à : 278 €

Les opérations d'ordre s'élèvent à : 94 000 €

Les restes à réaliser s'élèvent à : 0€

Le résultat reporté s'élève à : 489 746 €

Le total des dépenses s'élève à : 584 024 €

Les opérations réelles s'élèvent à : 551 549.28 €

Les opérations d'ordre s'élèvent à : 23 816.00 €

Les restes à réaliser s'élèvent à : 8 658.72 €

**B La section d'exploitation**

Le total des recettes s'élève à : 343 276 €

Les opérations réelles s'élèvent à : 155 000.06 €

Les opérations d'ordre s'élèvent à : 23 816.00€

Le résultat reporté s'élève à : 164 459.94 €

Le total des dépenses s'élève à : 343 276 €

Les opérations réelles s'élèvent à : 249 276 €

Les opérations d'ordre s'élèvent à : 94 000 €

• **Réf : 2015/03-2/6**

**OBJET : Taux d'imposition locale 2015.**

**Article 1<sup>er</sup> :** Décide avec 25 voix pour, 8 voix contre (Mmes OGER, DECOSSE-GUIHARD, MM. GUERSON, DURAND, BLANES, Mmes DESJARDINS, BRAUN et M. DOUBLET), de maintenir pour l'exercice 2015 les taux d'imposition locale comme suit :

Taxe d'habitation : **15.71 %**

Foncier bâti : **15.03 %**

Foncier non bâti : **39.17 %**

**Monsieur GUERSON :**

« *Vous imaginez bien que je n'ai pas spécialement des questions à poser, mais des commentaires. Lors de la dernière campagne municipale vous avez annoncé vos coups de cœur. Le numéro un de ces coups de cœur c'était une baisse des impôts de 15 %. C'est une affaire qui commence mal. Ca commence d'autant plus mal que j'ai l'impression que vous venez de découvrir que la situation économique française était telle qu'elle était. Vous venez de découvrir que l'austérité que nous avons imposé à d'autre pays avait des effets néfastes et qu'elle allait venir jusqu'à Saint-Cyr-*

*l'Ecole et qu'elle allait venir déranger le ronronnement. Vous nous expliquez aujourd'hui que l'équilibre des finances de la ville ne passe que par l'augmentation du coût des services. Vous ne l'appellez pas comme ça, il faut qu'on questionne un peu Monsieur BUONO pour qu'il s'épanche, mais vous l'appellez pas comme ça... Vous évoquez aussi de la réduction de voilure administrative, puis tout ça en fait c'est pour sauver votre coup de cœur, mais je crains fort que vous n'arriviez pas à le sauver. C'est une belle démonstration d'une politique de droite que vous avez faite, que vous avez expliquée et je pense que le public qui a réussi à rester, malgré la deuxième couche de peinture de slides, a apprécié. Moi pour ma part je ne m'étais pas engagé lors de la campagne dans cette spirale de baisse des impôts, parce que j'imaginai bien que ce ne serait pas faisable, voilà. Je pense que c'est peut-être une question de construction, c'est peut-être une question de positionnement politique. Pour nous l'impôt c'est un outil, c'est le bras armé de la fraternité, c'est avec l'impôt qu'on régularise la charge de chacun. Moi aujourd'hui je suis arrivé à un âge où je n'ai pas besoin de crèche, je n'ai pas besoin de maternelle et je suis assez content que mes impôts servent aux crèches et aux maternelles, parce que quand j'en ai eu besoin je n'avais pas forcément les moyens de me les payer et j'étais content que les anciens payent pour moi. Voilà, donc je pense que la répartition fiscale par l'impôt c'est une bonne chose. »*

*On va rester un petit peu logique avec nous-mêmes, on n'a pas voté votre budget et l'une des clés de voûte de votre budget c'est tout ce que vous nous avez présenté : une nouvelle répartition des services, une nouvelles employabilité, donc, on ne va pas non plus voter votre taux d'imposition. »*

**Monsieur le Maire :**

*« C'est marrant, parce que les années passent et elles se ressemblent aussi et puis les Conseils passent et ils se ressemblent aussi. Et vous parliez tout à l'heure que vous aviez vieilli, mais je pense que par moment il y a la mémoire qui flanche. Je crois vous avoir cité un de vos amis le député PS Monsieur DUSSOPT, Maire d'Annonay, Président de l'Association des Petites Villes de France qui disait dans son dernier congrès que beaucoup d'équipes municipales avaient fait des promesses qu'elles ne pourront pas tenir, parce que les mesures ont été, les mesures de Gouvernement, annoncées après les élections municipales, alors effectivement j'ai dit que je continuerai à baisser les impôts, je vous signale que je les ai déjà baissés de 7 % et si on peut le faire, on le fera, quand on pourra le faire, on le fera. Si on doit augmenter les impôts, on les augmentera aussi. Par contre, vous me parliez tout à l'heure de promesses ou de politique de droite, donc je suis heureux de savoir que par rapport aussi à cette peut-être obligation qui va être faite d'augmenter des impôts, vous mettiez dans le même sac Madame AUBRY qui est je crois maire de gauche qui cette année augmente les impôts tout de suite. Peut-être aussi a-t-elle été surprise par des annonces que le Gouvernement n'avait pas faites avant les élections municipales et pourtant je pense qu'elle était peut-être mieux placée que moi pour avoir des informations et je m'aperçois maintenant qu'elle aurait dû vous demander conseil. »*

**Monsieur GUERSON :**

*« Amis pour amis, je pourrais citer l'un des vôtres qui dit que les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent, pas ceux qui les font. Ça c'en est la démonstration et vous venez de le faire. Je vous ai simplement dit que moi je n'étais pas parti sur la pente glissante de promettre aux Saint-Cyriens la baisse des impôts. Ca m'a peut-être coûté les élections, peut-être, mais je m'étais fait une règle de ne pas promettre aux Saint-Cyriens des engagements que je n'étais pas en mesure de tenir et j'ai un certain nombre de collègues dans la salle qui savent de quoi je parle. Je n'ai pas fait un certain nombre d'autres promesses parce que je n'étais pas en mesure de pouvoir les faire. Après, est-ce que Madame AUBRY était bien au fait des dispositions gouvernementales ? Je suis simplement un conseiller municipal de Saint-Cyr-l'Ecole. Mais, je pense quand même qu'un certain nombre de maires savaient très bien que les principes de rigueur budgétaire de la Communauté Européenne finiraient bien par s'appliquer aux plus petites des collectivités locales et je vous l'ai dit dans le semblant de DOB, j'ai assez protesté quand il y avait un transfert de l'Etat vers les différentes collectivités sans fourniture des moyens quand c'était la droite qui le faisait, pour ne pas l'apprécier quand c'est la gauche qui le fait, j'ai été clair, je vous l'ai dit il y a trois semaines,*

voilà, je vous le redit maintenant. Il n'empêche que vous avez fait des promesses aux Saint-Cyriens, de deux choses l'une, soit vous leur avait menti sciemment, soit pire vous n'avez été pour le moins, parce que je vais rester correct avec vous, pas très visionnaire et pas très bien renseigné. Les gens qui depuis 20h ce soir nous expliquent que eux ils savent tout aux finances, que eux ils passent leur temps..., que eux ils ont eu recours à un cabinet spécialisé, que l'ensemble de la collectivité a payé, mais que simplement une partie possède le compte-rendu, eux ils savaient Monsieur DEBAIN, je peux vous assurer que vos principaux adjoints savaient que les mesures gouvernementales s'appliqueraient sur l'exercice 2015. »

**Monsieur le Maire :**

« Oui, ce qui est dommage quand même Monsieur GUERSON et c'est ça qui me gêne un peu, c'est que quand on parle de rigueur budgétaire qui ne s'applique pas à la France, des mesures Européennes de rigueur s'abattaient sur la France certes, mais il est quand même étrange de voir des pays dont le PIB repart à la hausse, la croissance repart à la hausse en Espagne, repart à la hausse en Grande Bretagne, c'est dommage qu'en France on stagne toujours et qu'on continue à détruire des emplois, on l'a encore écrit aujourd'hui. Alors, il est évident que si le seul moyen pour le Gouvernement de ne pas appliquer les mesures qu'il faudrait appliquer à la France c'est d'appliquer de la rigueur budgétaire aux communes, alors effectivement là je suis coupable, parce que en tant que Maire de cette ville, je vais être obligé pour continuer d'administrer cette ville, continuer d'investir, continuer de pouvoir payer les employés, je vais être obligé effectivement de ne pas pouvoir tenir mes promesses. Et laissez-moi vous dire que je les ai faites tout ce qui a de plus sciemment et maintenant si vous me prenez pour un demeuré mental, et bien écoutez c'est libre à vous. »

**Madame DESJARDINS :**

« Je suis quand même stupéfaite de voir qu'à chaque fois les débats se terminent en opposition droite/gauche. Moi je voudrais quand même simplement qu'on parle de Saint-Cyr et des Saint-Cyriens et je constate quand même une chose, que vous ayez été au courant ou pas, de toute façon votre promesse de baisser les impôts de 15 % sur la mandature c'est quand même une promesse un peu folle. Et d'autre part, la deuxième promesse c'était la stabilisation des tarifs municipaux et j'ai cru comprendre au cours de l'exposé du budget qu'il n'en serait rien. Donc, voilà c'est un constat. »

**Monsieur le Maire :**

« Ce n'est pas une question de débat droite/gauche, je vous dis tout de suite, moi je suis dans une situation... je constate dans quel état on me met quel que soit le Gouvernement. »

**Monsieur FUGAGNOLI :**

« Moi je voudrais juste dire quelques mots à Monsieur GUERSON et à ces petits camarades. Ça fait quelques mois que je siége ici, je n'ai encore jamais pris la parole, je suis nouveau dans l'équipe jusqu'à présent j'ai écouté, j'essayais d'apprendre. J'entends un certain nombre de choses, un certain nombre de déclarations, vu entre guillemets de l'extérieur, laissez-moi vous dire Monsieur GUERSON que votre propos pour moi personnellement, et je ne représente pas un parti, pas un parti quelconque de droite, je suis sans étiquette, mais vos propos et ceux de Monsieur DURAND en général pour moi s'apparentent à de la malhonnêteté intellectuelle. Vous parliez de votre programme en disant que vous ne vous étiez engagé à rien en matière de fiscalité. Moi j'ai lu votre programme, effectivement vous ne vous êtes engagé à rien, vous faisiez des promesses quant à la gratuité de ceci, quant à la gratuité de cela et il n'y avait dans votre programme aucune ligne sur le financement ou sur la façon de budgéter votre programme. Il y a eu de la part de Monsieur DEBAIN un engagement de baisser les impôts certes, la conjoncture aujourd'hui ne le permet pas, mais laissez-moi vous rappeler que vous avez voté contre les précédentes baisses d'impôts. »

- Réf : 2015/03-2/7

**OBJET : Redevance d'occupation du domaine public – Manège ambulant.**

**Article 1<sup>er</sup> :** Décide à l'unanimité la création d'une nouvelle redevance pour l'occupation du domaine public par des manèges ambulants.

**Article 2 :** Décide que cette redevance est fixée à 10 € par jour (horsfluides).

**Article 3 :** Précise que cette nouvelle redevance sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.

**Madame DESJARDINS :**

« Oui, c'est une question dérivée. Récemment, il y a eu un cirque à Saint-Cyr-l'Ecole, est-ce qu'il y a eu des droit d'occupation et apparemment la pelouse a été dégradée, qui va la remettre en état ? »

**Monsieur le Maire :**

« Il existe des droits d'occupation pour les cirques. Il n'en n'existe pas pour les manèges en dehors de la fête foraine. »

**Madame DESJARDINS :**

« Oui, mais alors la deuxième question : qui va remettre la pelouse en état ? »

**Monsieur le Maire :**

« J'ai bien l'impression qu'elle va repousser. Parce que dans l'état où elle était, je suis prêt à parier que d'ici un mois et demi, deux mois, s'il pleut un peu, ça va repousser. »

- Réf : 2015/03-2/8

**OBJET : Modalités de versement d'une subvention à l'association Amicale Laïque.**

**Monsieur GUERSON :**

« Je voulais revenir sur les propos de mon collègue Monsieur FUGAGNOLI, j'apprécie la mesure de vos propos. Monsieur FUGAGNOLI en d'autres temps, vous m'aviez habitué à des propos plus véhéments. Vous avez le droit de juger que mon programme n'était pas assez comme ci ou pas assez comme cela ...vous avez le droit, je l'entends, voilà. La prochaine fois, on peut en discuter, pour un peu qu'on puisse en discuter calmement. Après, puisqu'on est sur l'Amicale Laïque ce que je vous propose Monsieur DEBAIN, moi c'est que, un certain nombre de représentants associatifs étant présents, je vous propose d'utiliser votre pouvoir discrétionnaire et de donner la parole à un représentant de l'Amicale Laïque pour qu'il vous fasse part de ses commentaires. »

**Monsieur le Maire :**

« Non et je vais vous dire pourquoi. D'abord parce que s'il y a des discussions à avoir, si les membres de l'Amicale Laïque viennent me voir et qu'ils veulent me rencontrer, ils demandent un rendez-vous, ils l'auront. C'est tout, c'est pareil pour n'importe quelle autre association, je reçois et j'ai même des journées qui sont très pleines avec les rendez-vous que j'ai, il suffit de me le demander. Point final. »

**Monsieur GUERSON :**

« C'était une occasion de leur donner la parole dans l'enceinte du Conseil Municipal, c'est de votre droit de ne pas leur donner. Moi, j'en prends acte et eux aussi. Dans la première délibération du Conseil vous nous avez fait un petit peu de grandiloquence sur l'OIN, dans celle du budget on a eu le droit à cette teinte d'humour politique de votre adjoint aux finances, teinte d'humour politique, assortie d'un manque de respect envers le Président de la République. Je vous en avais fait grief il y a trois semaines et je vois que les choses n'ont pas changé et j'aurais bien aimé notamment Monsieur FUGAGNOLI que vous interveniez avec moi sur ce sujet-là. Moi, je ne goûte pas

*spécialement les caricatures faites du Président de la République, on a le droit de ne pas l'aimer... »*

**Monsieur le Maire :**

*« Je pense que ce sont des propos que vous trouvez dans des journaux comme Paris Match ou autres. »*

**Monsieur GUERSON :**

*« Oui, mais je ne pense pas que cela aide à la sérénité des débats et je ne pense pas que ça grandisse nos fonctions respectives. Mais, je vous l'ai dit il y a trois semaines, vous n'avez pas voulu l'entendre, ce n'est pas grave. J'espère avoir dans ce dossier un petit peu plus de raison et d'écoute.*

*Premier élément : dans cet ensemble dossier AL/CAO, j'apprécierais fortement que vous arrêtez d'écrire, de dire et peut-être même de croire que votre opposition joue les pompiers pyromanes. Un pyromane c'est celui qui allume le feu. Moi, je ne suis pas l'auteur de...ou l'instigateur de la réunion du 19 février, moi je ne suis pas maître des finances. Quand je dis « moi », c'est l'opposition. Je ne suis pas maître des finances à Saint-Cyr-l'Ecole et donc, ce n'est pas moi qui allume le feu.*

*En l'occurrence c'est votre positionnement ou celui d'un certain nombre de vos adjoints qui ont allumé le feu. Par pompier pyromane vous sous-entendez que nous manipulons les gens.*

*Moi je vais vous dire, les riverains de la rue Georges Dimitrov qui vous adressent des pétitions et qui font une manifestation devant le Conseil Municipal ils la font sans demander l'avis de Daniel GUERSON ou de X, ou Y de mes collègues de l'opposition. Quand les associations Amicale Laïque et CAO se battent pour vous faire revenir sur une position qu'ils ne jugent pas conforme à leurs attentes, ils ne viennent pas me demander mon avis. Ils ne viennent pas me demander mon avis sur le bien fondé de faire une pétition, de la mettre en ligne, de faire un papier A4, un papier A5, ils ne me demandent pas de l'écrire. Ce sont des gens qui ont leur libre arbitre et qui savent ce qu'ils ont à faire, d'accord. Il y a une vision du milieu associatif, on a la notre, ils ont la leur, elles se rapprochent et donc oui, on défend leur vision du mode associatif et je vais le redire, n'en déplaise à Monsieur BUONO le Président de l'Amicale Laïque et la Présidente du CAO qui sont des gens que je connais pour l'un depuis sûrement peut-être depuis qu'il est tout petit, comme Danielle ARANEDER doit le connaître, et pour l'autre depuis que je suis Saint-Cyrien ou depuis que j'ai fait du sport au CAO.*

*Par contre, on a le sentiment commun que ce qui est en train de se passer à Saint-Cyr-l'Ecole c'est que la ville est en train de perdre son âme, elle est en train de perdre ce qui avait fait son ossature, ce qui avait fait sa constitution, ce qui avait fait sa chimie. Vous êtes en train de le défaire.*

*Mais, bon, revenons aux chiffres. Si on prend le raisonnement Amicale Laïque, mais ce sera le même sur le CAO, l'Amicale Laïque a fait une demande de subvention de 145 000 euros. Vous lui avez proposé dans un premier temps par anticipation au budget de 4 000 euros par mois pendant quatre mois, soit 16 000 euros. Vous proposez aujourd'hui quatre nouveaux versements mensuels de 18 900 €, soit 76 000 euros. Au total vous leur proposez jusqu'à fin août 92 000 euros, donc 145 000 € moins 92 000 €, il va manquer 53 000 €. Or, cette subvention est pourtant dans votre budget, puisque on a vu tout à l'heure que de 285 000 euros de prévisions, vous étiez passés à 286 000 €.*

*Alors, que faut-il en déduire aujourd'hui ? Est-ce qu'il faut revenir sur votre note de synthèse en l'état de la réflexion ? Est-ce que ça veut dire que les choses ne sont pas figées ? Est-ce que ça veut dire que ce soir vous souhaitez annoncer au public que vous l'avez entendu et que les 2 800, 3 000, 3 200 signatures qu'il vous a remis, vous voyez je ne connais même pas le chiffre exact, vous ont éclairé ? Est-ce qu'il faut entendre que vous allez revenir à une négociation pour le bien de tous ? Si c'est qu'il faut entendre, alors moi je vais vous proposer une motion et je vais vous demander de la mettre au vote, sur la base des chiffres que j'ai annoncé tout à l'heure et sur la trame que vous présentez. En fait j'ai coupé les 53 000 euros qui combleraient les souhaits de l'Amicale Laïque, en quatre.*

*A ce jour, c'est le texte de la motion que je vous propose Monsieur le Maire et que je vous demande de mettre au vote. A ce jour et compte tenu de la réflexion sur les modalités de financement des associations, il est proposé de poursuivre le versement mensuel à ladite association tel que défini ci-dessous :*

- quatre versements de 18 911 euros par mois de mai 2015 jusqu'à fin août 2015, vos éléments,
- quatre versements de 13 200 euros par mois de septembre 2015 à décembre 2015.

*Ceci permettrait d'aller jusqu'à la fin de l'année. Ceci permettrait de se donner du temps pour imaginer une autre façon de fonctionner et je vous ai fait la proposition il y a trois semaines, je vous la réitère, si vous voulez que je fasse le pompier, je peux faire le pompier avec vous, si vous voulez que je fasse le pyromane, je ne ferai pas le pyromane, il n'y a pas besoin de pyromane dans cette situation-là.*

*Et puis au pire si cette motion n'était pas couronnée de succès, vous m'expliquerez comment vous comptez répartir les 53 000 euros qu'aujourd'hui je ne vois pas utilisés dans la demande de l'Amicale Laïque. »*

**Monsieur le Maire :**

*« Alors, je vais vous répondre. On va soumettre votre motion au vote. Vous remarquerez que ce n'est pas dans ce Conseil qu'on vote les subventions aux associations, ce sera dans un autre Conseil. A l'heure actuelle ce que l'on vote, étant donné que ce qui a été voté l'année dernière s'arrêtait au mois de mars, c'est la continuité de manière à ce que l'on aille jusqu'à la fin de l'année. »*

**Monsieur GUERSON :**

*« C'est votre choix. L'année dernière dans le budget vous nous avez présenté la décomposition de ces 285 000 euros. »*

**Monsieur le Maire :**

*« Lorsque nous voterons la répartition des subventions aux associations et entre temps, moi j'ai dit que si des associations veulent venir me voir, on peut en parler, mais aujourd'hui on vote la continuité. »*

**Monsieur BUONO :**

*« L'Amicale Laïque, le budget qu'on lui a voté l'année dernière c'était 47 000 euros, c'est bien clair, 47 000 euros. Vous avez constaté qu'il y avait 286 000 € et quelques euros sur les subventions et que ça avait légèrement augmenté par rapport à l'année dernière. En réalité ça a baissé par rapport à l'année dernière, simplement on a réintégré dans le montant total des subventions, ce que Versailles nous rend de ce qui était versé auparavant à l'Amicale Laïque pour la compétence. Il refuse d'exercer avec l'Amicale Laïque faute d'arriver à un contrat d'objectif et de moyens. Donc, en réalité la somme totale, quand on prend en compte le reversement, la restitution à la mairie de ce qui était versé par Versailles Grand Parc est diminué de 100 000 euros. Ca c'est la première chose. La deuxième chose, le montant que vous voyez pour mai, juin, juillet de 18 911,25 € qu'est-ce que c'est ? Ce sont les 4 000 euros qui correspondent au 45 000 euros divisés par 12, c'est la prise en compte pour mai, juin, juillet, août de l'exercice de la compétence théâtre et danse qui n'est plus exercée par Versailles Grand Parc et c'est également la répartition des 35 000 euros que le TPG a refusé de verser en dépit de la délibération qu'on a passé au mois de décembre. Donc, ça ne correspond en rien à un montant total de subvention qui était envisagé pour l'Amicale Laïque divisé par 12 et réparti par douzième. Ça correspond au rattrapage de ce qu'on n'a pas réussi à verser à l'Amicale Laïque au mois de janvier parce qu'on s'est fait « choper » par la Police entre guillemets. Donc, là on va voter cette délibération, vous ne serez pas très surpris de voir votre proposition repoussée, on va voter cette délibération en espérant que cette fois-ci on ne sera pas « chopés » par la patrouille, parce que sinon l'Amicale Laïque ce n'est pas 18 911,25 euros qu'elle aura tous les mois jusqu'au mois d'août inclus, c'est zéro. »*

**Monsieur GUERSON :**

« Une confirmation : la reprise des charges de l'Amicale Laïque par la ville, elle revient en compensation de charges par VGP. Oui ? Donc, c'est opération blanche pour vous, on est bien d'accord. Ce n'est peut-être pas sur ce compte de gestion, mais opération blanche. »

**Monsieur BUONO :**

« C'est sur le même compte Monsieur GUERSON, 286 000 euros que vous voyez au lieu de 285 000 l'année dernière, ça tient compte de la baisse globale de l'enveloppe et de la réintégration... donc la baisse globale de l'enveloppe pour les associations Saint-Cyriennes qui va être impactée essentiellement sur le CAO et l'Amicale Laïque, et en contrepartie on a une rentrée d'argent qui correspond à la compétence qui était autre fois exercée par Versailles Grand Parc, c'est ce qui peut vous donner l'illusion d'une hausse, mais en réalité on n'est pas à 386 000 €.»

**Monsieur GUERSON :**

« Ca veut dire que quand vous expliquez aux gens que vous couvrez ce que ne voulait plus couvrir VGP... certes, mais d'un autre côté ça vous revient en compensation de charges. »

**Monsieur BUONO :**

« Non. »

**Monsieur GUERSON :**

« Mais qu'on soit bien d'accord, ce que vous votez aujourd'hui ... ça veut dire que les choses sont actés, ça veut dire qu'en état actuel de la réflexion on arrête les subventions en août. »

**Monsieur BUONO :**

« En état actuel de la coopération..., de la collaboration du CAO et de l'Amicale Laïque. Il n'est pas possible de déterminer une convention d'objectifs et de moyens qui justifierait le versement d'une subvention. »

**Monsieur GUERSON :**

« Mais, moi sans être pompier pyromane, j'ai un certain nombre de messages qui me disent : Mais ça fait deux rendez-vous qu'on demande en mairie – pas de réponse. »

**Monsieur BUONO :**

« Rien ne les empêche de le dire. »

**Monsieur GUERSON :**

« Rien ne les empêche de le dire... Vous pensez qu'ils auraient dû vous les demander par accusé de réception ? Est-ce que vous êtes au courant de ces deux demandes de rendez-vous ? Est-ce que vous Monsieur DEBAIN vous êtes au courant ? »

**Monsieur BUONO :**

« On a bien reçu un courrier Monsieur GUERSON ce matin, avec des pétitions de gens qui signaient en habitant même pas dans la ville.»

**Monsieur le Maire :**

« Dans la Meuse..., dans le Val de Marne... »

**Monsieur BUONO :**

« On n'a pas bien vu quel pouvait être l'objet du rendez-vous en termes de construction de projet. On a bien vu effectivement passer quelqu'un nous dire qu'il allait nous expliquer dans le bureau du maire, comment on allait se passer de ce qu'on lui demandait. Ce n'est pas ce type de rendez-vous qu'on souhaite avoir. »

**Monsieur le Maire :**

« Moi j'ai reçu le document ce matin. Donc on n'a pas eu le temps d'analyser pour voir si le dossier est complet. Moi ce que j'attends c'est d'avoir le dossier complet. »

**Monsieur GUERSON :**

« Admettons que l'un soit celui de ce matin, est-ce que vous avez déjà eu une demande de rendez-vous, est-ce que vous y avait donné une suite favorable, est-ce que vous comptez y donner une suite favorable ? »

**Monsieur BUONO :**

« Demande de rendez-vous qui consiste à nous demander de bien vouloir sursoir une année de plus à nos demandes. Ce n'est pas ce qu'on a demandé.  
Les Présidents de l'Amicale Laïque et du CAO ont parfaitement le droit de manipuler les gens en leur racontant n'importe quoi comme quand vous faites une pétition en demandant : Est-ce que vous êtes contre la fermeture de l'Amicale Laïque et du CAO ? »

**Le public réagit.****Monsieur le Maire s'adresse au public:**

« Vous êtes priés de vous taire ou alors de sortir. »

**Monsieur GUERSON :**

« Je ne reviendrai pas sur certains sondages avec des questions particulièrement orientées pour avoir des résultats particulièrement orientés. »

**Monsieur BUONO :**

« Ah oui, donc vous savez ce que c'est. »

**Monsieur GUERSON :**

« Je vais arrêter mon propos là Monsieur le Maire, je vous demande de soumettre notre motion au vote. »

**Madame DESJARDINS :**

« Quand Monsieur BUONO dit que pour le rendez-vous, ces deux associations n'ont pas proposé de convention acceptable, est-ce que vous leur en avez proposé une et discuter sur ce que vous leur aviez proposé ? »

**Monsieur BUONO :**

« On ne leur a pas demandé de nous proposer une convention, on leur a demandé dès le 19 février de se revoir de manière à définir le projet. Pour l'instant l'objet des rendez-vous c'est de ne pas définir de projet, de faire comme c'était avant, de prendre un an de plus et de remanifester dans un an en disant : On n'a pas pu faire mieux. »

**Madame DESJARDINS :**

« Quand ils demandent un rendez-vous au Maire, le Maire ne les reçoit pas. Je suis désolée Monsieur le Maire. »

**Monsieur le Maire :**

*« Je peux répondre parce que là vous me mettez en cause.*

*Ma réponse est que j'attends que le dossier soit complet. Un dossier complet ce sont effectivement les projets et j'en ai reçu un ce matin. J'ai regardé rapidement, parce que excusez-moi, mais j'avais d'autres choses à faire dans la journée, donc à partir de demain je vais me plonger dans le dossier avec Monsieur HEMET et Monsieur SOULARD. Si le dossier est complet, à ce moment-là on recevra l'association. »*

**Madame DESJARDINS :**

*« Donc, ils peuvent encore espérer quelque chose ? »*

**Monsieur BUONO :**

*« Sachant Madame DESJARDINS qu'il leur a été bien précisé que nous leur mettons à disposition exclusive le guichet associatif à compter du 15 avril, justement pour les aider à acquérir une certaine maturité sur leurs projets et arriver à termes à remplir des standards tels qu'ils s'imposent petit à petit aux associations, ce qui leur permettra aussi d'avoir d'autres bailleurs de fonds que la mairie, parce que ces dossiers sont valables ailleurs. »*

**Madame DESJARDINS :**

*« D'accord, mais pourquoi avez-vous attendu maintenant pour mettre en place ce guichet ? »*

**Monsieur GUERSON :**

*« Ce guichet était exclusivement destiné aux associations qui voulaient se créer en mono-activité. »*

**Monsieur BUONO :**

*« Non. »*

**Monsieur BUONO :**

*« Non, non, j'ai dit que les associations issues de la scission... »*

**Monsieur GUERSON :**

*« Non, non, non, non... »*

**Monsieur BUONO :**

*« Je sais ce que j'ai dit et je l'ai même présenté à l'écran. Le guichet sert à la restructuration de l'Amicale Laïque et du CAO. En l'état actuel de leur volonté de vouloir garder la structure telle qu'elle est, ils ne pourront pas y arriver, parce que de toute façon, on ne leur donnera pas de subventions et que s'ils veulent pérenniser l'activité sportive, on peut les aider à se scinder en bouts qui ont des coûts administratifs moins élevés. S'ils ont envie de faire autre chose, ils font autre chose, mais de toute façon on ne payera pas pour les frais administratifs. Ca relève de la responsabilité des adhérents, c'est à eux de cotiser pour payer la secrétaire ou alors ils s'investissent au sein de l'association. Vous prenez 10 % des personnes qui manifestent, qu'ils viennent faire un petit peu de secrétariat au sein de l'association, de toutes ces choses-là, tout ne sera pas parfait, mais on peut diminuer les coûts de fonctionnement. On parlait de l'audit de l'Amicale Laïque il y a trois semaines, j'en ai récupéré un petit bout. Qu'est-ce que dit l'audit de l'Amicale Laïque vers VGP ? Il dit que la pratique musicale est plus faible en durée et en qualité que dans les autres écoles et que son coût est beaucoup plus élevé que dans les autres écoles, pourquoi ? Parce que les coûts administratifs sont trop élevés. C'est pour ça qu'il y a un problème avec l'Amicale Laïque au sein de VGP et c'est pour ça que dans la même foulée VGP a dit : maintenant vous êtes bien gentils, mais la danse et le théâtre on ne peut plus. »*

**Monsieur GUERSON :**

« C'est parce que VGP n'a pas la même notion de l'école de musique que celle qu'on avait à Saint-Cyr-l'Ecole. »

**Monsieur BUONO :**

« Non, mais il n'y a aucun problème là-dessus. Moi, ça ne me gêne pas. Ils constatent simplement qu'effectivement la pratique musicale faite par l'Amicale Laïque ne rentre pas dans le projet du territoire, sauf qu'on n'est pas dans la capacité de faire autrement. »

**Monsieur GUERSON :**

« Le projet du territoire aujourd'hui c'est de tout mettre en œuvre pour le conservatoire à rayonnement régional. On en parlera au budget du Conseil Communautaire la semaine prochaine, la majorité des investissements va aller à ce conservatoire à rayonnement régional, parce que Versailles ne vit que par ça. »

**Monsieur BUONO :**

« Oui, c'est Versailles et son Parc, ce n'est pas Versailles Grand Parc. »

**Monsieur GUERSON :**

« Parce que Versailles n'a conçu la Communauté d'Agglomération que centrée autour de ses propres besoins. On vous l'a dit pendant cinq ou six ans... »

**Monsieur le Maire :**

« Vous n'avez pas besoin de le dire. »

**Monsieur BUONO :**

« Ce discours, vous l'avez dénoncé ? »

**Monsieur le Maire**

« Mais oui, naturellement qu'on l'a dénoncé. »

**Monsieur GUERSON :**

« Je siége à la Communauté de Commune depuis un an et demi, je ne vous ai pas vu lever la main une seule fois.... »

**Monsieur le Maire :**

« Vous pensez que ça ne s'est pas fait en 2011 ? »

**Monsieur BUONO :**

« Notez bien en plus l'efficacité de votre action. »

**Monsieur GUERSON :**

« Monsieur BUONO et Monsieur DEBAIN, si je fais les choses que parce qu'elles étaient efficaces, croyez-vous que je passerais ma soirée en face de vous ? »

**Monsieur BUONO :**

« Je me pose la question. »

**Monsieur GUERSON :**

« Ne posez pas de questions auxquelles vous n'aimeriez pas entendre les réponses. »

**Monsieur BUONO :**

« Ah, mais je vous en prie. »

**Monsieur le Maire :**

« Pour en revenir au sujet, j'ai toujours dit et je ne peux pas accepter ce que vous venez de dire, j'ai toujours dit qu'en 2011 quand on est passé en communauté d'agglo et qu'on a pris la musique dans les compétences, j'ai toujours dit que comme par hasard trois, quatre mois après on a vu arriver les 6 000 000 € de travaux de réhabilitation de l'hôtel, comme par hasard c'était à la charge de VGP alors que six mois avant c'était à la charge de la Ville de Versailles et que je trouvais un peu ça cousu fil blanc. Vous croyez qu'on ne l'a pas vu venir ça ? »

**Monsieur GUERSON :**

« Ça fait mal les promesses non tenues, ça fait mal. »

**Madame DESJARDINS :**

« Je vous ai laissé tranquillement parler, faire votre réunion tripartite. Donc, maintenant je vais dire : vous avez refusé d'écouter une Saint-Cyrienne, alors moi si j'étais à la place des présidents d'associations j'aurais une déclaration à vous faire et je tiens à vous la lire et je pense que les présidents d'associations ne me déjugeront pas.

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Ce soir, il ne faut pas se leurrer, se joue tout simplement l'avenir des deux plus importantes associations de la ville que sont l'Amicale Laïque culture et loisirs et le CAO. Celles-ci assurent depuis près de 63 ans pour la première et 90 ans pour la seconde deux services essentiels aux Saint-Cyriens. D'une part, la possibilité d'accéder à la culture et au sport par la pratique et ce à des tarifs abordables pour tous et d'autre part, l'animation de la ville. Aujourd'hui 3 000 de nos concitoyens profitent de leurs activités et beaucoup d'autres bénéficient des animations et des spectacles qu'elles organisent. Leur mission de service culturel et sportif aux Saint-Cyriens a longtemps été reconnue par les gestionnaires de la ville. On atteste l'implication des municipalités successives à leurs activités sous forme de subventions versées annuellement et de mise à disposition de locaux et de personnel administratif.

Nous tenons à présenter à tous les élus du Conseil Municipal notre pratique et la réalité vécue tous les jours au sein de nos associations. Cela afin que les décisions budgétaires que vous allez devoir prendre le soient en toute connaissance de la situation actuelle et des conséquences qui en résulteront.

Le CAO c'est 1 400 pratiquants, 15 activités animées et gérées quotidiennement par 65 bénévoles et 238 moniteurs diplômés rémunérés.

L'Amicale Laïque c'est 1 700 pratiquants, 66 activités animées et gérées quotidiennement par 65 bénévoles et 51 professeurs diplômés rémunérés avec des cursus en formation musicale reconnus par le Ministère de la Culture. Nos associations ce sont des synergies entre activités, des projets communs : l'Amicale Laïque - spectacles alliant danse, musique et arts plastiques et le CAO – Fête du sport. C'est une souplesse de gestion pour adapter notre offre d'activités aux nouvelles demandes et aux nouveaux habitants. C'est la solidarité entre sections, activités en cas de difficultés rencontrées par l'une d'elles qui permet sa pérennité. Bref, tout ce qui serait impossible ou au moins extrêmement difficile à mettre en œuvre dans la cadre d'associations mono-activité.

C'est aussi la mise en commun de locaux pour accueillir des cours, des personnes travaillant bénévolement ou non pour nos associations.

Ce sont enfin des moyens mis en commun pour traiter des tâches administratives de plus en plus complexes, nombreuses et chronophages, notamment en rédaction des nouveaux CERFA, gestion des versements URSSAF, contrats de travail et gestion du personnel qu'on a fait vérifier par un expert comptable et certifier par un commissaire aux comptes assermenté.

Avec notre expérience de bénévoles, pour certaines et certains d'entre nous de plusieurs décennies, nous affirmons que cela serait aujourd'hui impossible sans le soutien de notre personnel administratif.

Nous sommes bien entendu à votre disposition, Monsieur le Maire, pour examiner ensemble une amélioration du fonctionnement de nos associations et vous invitons à passer un peu de temps dans

*nos locaux afin de pouvoir apprécier le travail effectué par nos bénévoles et nos salariés. Aujourd'hui la majorité municipale a le projet de se désengager.*

*En effet, après la suppression ces dernières années des mises à disposition de personnel qui nous a contraint à embaucher sur fonds propres, arrive la décision de ne plus financer les charges administratives centrales à compter du septembre prochain.*

*Cette diminution des subventions, qui de plus est brutale et sans préavis contrairement à ce qu'on entend parfois, met en cause l'avenir de nos deux associations et donc des services qu'elles rendent aux Saint-Cyriens tant il est vrai qu'elles ne pourront pas faire face.*

*Nous pourrions comprendre que la municipalité soit soumise à de fortes contraintes budgétaires, nous n'osons comprendre par contre pourquoi ces contraintes imposeraient de facto la mise de nos associations en cessation de paiement. D'autres municipalités soumises aux mêmes contraintes ont fait d'autres choix.*

*Si, comme vous l'affirmez Monsieur le Maire, il n'est pas question de supprimer l'Amicale Laïque et le CAO, alors votre projet de suppression, rappelons-le brutal du subventionnement de l'administration de nos deux associations doit être reporté, car il signifierait tout bonnement, appelons-le la fin de nos deux associations avec les conséquences néfastes que cela impliquerait sur la vie culturelle et sportive des Saint-Cyriens, ainsi que sur l'animation de la ville, sans compter les nombreux licenciements que nous devrions alors effectuer. C'est la communication que souhaitait vous faire la dame à qui vous avez poliment refusé... »*

#### **Applaudissements du public.**

#### **Monsieur le Maire :**

*« Mesdames et Messieurs je vous demande de sortir. C'est terminé, je vous demande de sortir. Très bien.*

*Madame je suis désolée, le Conseil Municipal s'arrête maintenant. Nous reprendrons une autre fois et nous ne voterons donc pas ces subventions. »*

#### **Clôture anticipée de la séance du Conseil municipal suite à une manifestation bruyante du public.**

<b>CLOTURE DE LA SEANCE A 22H50</b>
-------------------------------------